



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 2 JUIN 2022, A 19H30

PRESIDENCE	M. Gaël Gobet, Président
CONSEIL GENERAL	48 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Maxime Vorlet et Loris Schnarrenberger
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022
2. Comptes 2021
 - Présentation générale des comptes de résultats et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen des comptes de résultats et des investissements
 - Vote final
3. Rapport de gestion 2021
4. Message relatif à l'achat de la parcelle RF 3278
5. Message relatif à la réfection et la mise en conformité du terrain de foot principal du Platy
6. Message relatif à la réfection intérieure de l'école de Cormanon
7. Message relatif aux études pour la construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie communale
8. Message relatif au plan quinquennal des investissements sur les infrastructures d'eau potable et défense incendie, période 2023-2027
9. Postulat N° 031 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la transparence sur les marchés octroyés par la Commune
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)

10. Postulat N° 032 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
11. Postulat N° 033 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la promotion du sport extrascolaire
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
12. Réponse au postulat N° 025 déposé par Mme Valentina Marthaler (PS) concernant la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites en libre accès
13. Réponse au postulat N° 027 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'installation/élargissement d'un coin « coup de pouce » à la déchetterie
14. Election d'un membre à la Commission de politique sociale
15. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
16. Election à la présidence et à la vice-présidence
17. Divers

M. Gaël Gobet, Président. Mmes les Conseillères générales, MM. les Conseillers généraux, M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mme et MM. les représentants de la presse et membres du public qui nous suivent en direct sur YouTube, bonsoir et bienvenue à cette nouvelle séance du Conseil général dans notre chère Grange. Enfin !

Depuis notre séance du 17 février 2022, la guerre s'est brutalement rappelée au souvenir de l'Europe. Des souvenirs douloureux que nous pensions ne plus avoir à revivre. La menace nucléaire impensable encore il y a quelques années où l'on pouvait imaginer que l'utilisation des deux bombes au Japon durant la deuxième guerre mondiale avait convaincu l'humanité de l'horreur qu'une telle arme provoque. Les années passent et les brumes de ce cauchemar se dissipent. Au jour d'aujourd'hui on parle de la bombe atomique comme d'une arme conventionnelle, d'une arme tactique comme n'importe quel missile balistique. Cela est tout bonnement inadmissible et les nations doivent se mobiliser afin de faire disparaître les arsenaux militaires, ces armes inhumaines et destructrices. D'habitude la guerre est bien loin de chez nous, loin de nos frontières. Malheureusement quand de tels événements surviennent cela nous touche bien évidemment mais cela ne nous concerne pas trop. L'Ukraine est à un peu plus de 2'200 km de la Suisse et tout à coup cela nous rappelle que personne n'est à l'abri d'un conflit.

Je me souviens de mes années de service militaire, pas si lointaines que cela, où les conflits dits classiques soit une guerre symétrique, armée contre armée, n'était plus un scénario plausible en Europe. Force est de constater que c'est toujours possible et qu'il est nécessaire d'avoir les moyens essentiels pour défendre nos frontières, notre population et notre démocratie. Qui défend la démocratie quand elle est menacée ? Et bien, Mesdames et Messieurs, c'est à l'armée que revient cette mission. L'armée, cette assurance qui nous dérange quand nous devons payer les primes annuelles mais que nous sommes bien contents d'avoir quand survient un sinistre. N'en déplaise à certains, il est plus qu'essentiel de permettre à notre armée de remplir sa première mission, protéger notre pays contre toute attaque militaire.

Mais n'oublions pas que le conflit en Ukraine n'est malheureusement qu'un conflit parmi tant d'autres et cela ne doit pas nous faire oublier que de nombreuses personnes dans le monde souffrent de la guerre ou d'une forme de violence étatique ou non assimilée à un conflit armé.

Pensez-vous que la guerre en Ukraine a le même impact en Ethiopie, au Yémen, au Myanmar, en Haïti, en Syrie ou en Afghanistan ? Ces conflits sont nettement moins médiatisés car trop loin de nos belles régions. Pourtant là-bas, tout comme en Ukraine, la victime collatérale est comme toujours la population. Les conflits ne disparaîtront probablement jamais mais notre propre histoire helvétique nous a appris que ceux-ci peuvent être résolus autour d'une table en partageant un bol de soupe. Je suis convaincu que tous les conflits peuvent trouver une issue autre que le déploiement d'armes. Toutefois, tout le monde ne partage manifestement pas mon opinion mais ce n'est pas pour autant que nous devons délaissier la table des négociations. Cette table que tout un chacun partage avec sa famille, ses amis autour d'un bon repas et d'un verre. J'émet le vœu que ce conflit puisse trouver une issue positive avec la parole comme seule arme.

A l'initiative de M. Adrian Etter, les chefs de groupe se sont réunis le 27 avril 2022 afin d'établir une déclaration solennelle de notre Conseil général dans le but d'affirmer notre attachement à la démocratie. Je laisse la parole aux Chefs de groupe pour lire cette déclaration.

La parole est donnée à MM. Frédéric Clément, Chef du groupe socialiste, Adrian Etter, Chef du groupe Les Verts Centre-Gauche PCS, François Eugster, Chef du groupe Le Centre et François Grangier, Chef du groupe PLR-PVL.

« La démocratie n'est pas acquise, elle se cultive »

La situation géopolitique actuelle pousse à porter une réflexion fondamentale sur le système démocratique dont nous avons hérité et par lequel le Peuple gouverne.

La pyramide sur laquelle repose le système de la Démocratie est fragile car le socle est représenté par le Peuple et son ciment est la confiance qu'il porte dans les institutions politiques. Ce dernier doit avoir toutes les cartes en mains afin de voter ou élire. L'abstention ou le vote blanc et nul doivent également être pris en comptes par les élu.e.s et les autorités constituées et les mener à réfléchir sur les raisons qui ont poussé les électeurs et électrices à bouter les urnes.

Une Commune, un Canton, un Pays est toujours le résultat d'une histoire et rien n'est là par hasard mais rien n'est immuable non plus. Par contre, la démocratie doit être au cœur de ce système et il ne doit y avoir qu'elle qui puisse modifier, après une réflexion et avec un débat de fond, les limites d'un territoire autonome et souverain. Cela fait partie de ses compétences comme nous avons pu le voir avec le vote sur la fusion, le transfert de Clavaleyres du Canton de Berne à celui de Fribourg, ou encore la création du Canton du Jura en 1979.

En tant que représentant.e.s de l'organe législatif de notre Commune, nous sommes le contact le plus rapproché avec notre population. Il est de notre devoir de cultiver cette proximité avec eux et de leur donner la confiance dans les institutions. Lorsque la confiance dans le système est ébranlée, il devient très vite instable et cela ouvre la porte à toutes sortes de dérives.

Par cette intervention, nous souhaitons renouveler notre adhésion la plus profonde aux valeurs démocratiques et porter l'espoir que tous les peuples qui le souhaitent puissent exercer et défendre leurs droits plutôt dans les urnes que les armes à la main.

M. Gaël Gobet, Président. Cela étant dit, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 17 mai 2022, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Ce soir, nous accueillons deux nouveaux membres dans notre Assemblée qui ont l'honneur de siéger pour la première fois depuis le début de la présente Législature dans notre Grange.

Tous deux ont été assermentés par Mme la Préfète et peuvent donc valablement siéger. Il s'agit de M. Filipe Silva Lago. Il remplace Mme Carole Clément. M. Silva Lago est assistant de direction, il est né le 22 mai 1994, est célibataire et domicilié dans notre Commune depuis sa naissance. Il habite la route des Martinets 68.

Nous accueillons également, ce soir, Mme Pauline Waltman. Elle succède à M. Benjamin Conde Braz. Mme Waltman est économiste d'entreprise HES, elle est née le 24 juillet 1980, divorcée, elle est l'heureuse maman de deux enfants. Elle habite dans notre Commune depuis le 1^{er} décembre 2012 et est domiciliée au Chemin du Couchant 19.

Mme Waltman et M. Silva Lago, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite plein succès dans vos nouvelles fonctions mais surtout beaucoup de plaisir. Bienvenue à vous. Je vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi nous.

Pour ce soir, je dois excuser la personne suivante :

- M. Maxime Vorlet

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Nous sommes 48 Conseillers généraux présents.

Je vous convie à transmettre au secrétariat communal et si possible en version électronique vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. En outre, si vous souhaitez proposer des amendements ou autres modifications vous pouvez envoyer durant la séance vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch. Mme Vonlanthen, que je remercie, préparera les différentes interventions pour la projection.

Par ailleurs, vous constatez que des micros ont été installés devant la première rangée de table. Je prie les Conseillers généraux du parti socialiste et les Verts Centre-Gauche PCS d'utiliser le micro de gauche. Quant au groupe PLR-PVL je vous prie d'utiliser le micro de droite. Pour les membres du groupe Le Centre vous avez le choix entre le micro de gauche ou celui de droite. Celui du centre étant attribué au Conseil communal. M. Manusev s'excuse de ne pas avoir totalement respecté l'échiquier politique dans l'attribution des micros !

Nous pouvons passer maintenant à notre ordre du jour copieux qui aura comme objet les comptes 2021, la discussion sur le rapport de gestion 2021, cinq messages, divers postulats ainsi que des réponses à des postulats déposés. En outre, il nous appartiendra d'élire un

membre à la Commission de politique sociale et un, à la Commission d'aménagement. Enfin, nous devons procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de notre Conseil.

Avez-vous des remarques à formuler à propos de notre ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022 disponible sur le site internet

M. Gaël Gobet, Président. Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal. Y a-t-il des remarques à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité moins une abstention

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Comptes 2021

M. Gaël Gobet, Président. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de résultats et d'investissements 2021 sous MCH2. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole est tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général. Par conséquent, je donne la parole au Conseil communal.
M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vais vous présenter à l'écran quelques aspects des comptes 2021 afin de compléter le document que vous avez reçu. Vous aurez pu constater que le document est beaucoup plus fourni que les autres années car ce sont les premiers comptes sous MCH2 avec deux points centraux, un bénéfice inattendu et des chiffres et des ratios à profusion qui doivent vous permettre de tout connaître sur la situation financière de notre Commune.

Tout d'abord, quelques mots sur le fonctionnement. Nous avons un déficit budgétisé de CHF 5'648'570.- et finalement le bénéfice réalisé est de CHF 3'290'302.- pour l'année 2021 soit une différence de CHF 8'938'872.-. Nous sommes toutefois bien en dessous de la différence de la Ville de Fribourg.

Quelques explications sur cette différence. Il y a eu d'abord une réduction des charges : l'année 2021 ayant encore été marquée par la situation pandémique, certaines dépenses n'ont pas pu être réalisées. En décembre 2020, lors de l'établissement du budget 2021, nous navigions dans un certain pessimisme lié au Covid et avons peut-être sous-estimé la reprise économique qui a eu lieu rapidement en 2021 dans certains secteurs de l'économie. Nous avons également eu certaines bonnes surprises au niveau des impôts des personnes morales et des personnes physiques.

Dans tous les dicastères il y a eu une réduction des charges nettes par rapport au budget :

Chapitre 0 - Administration	-	CHF 498'470.-
Chapitre 1 - Ordre et sécurité publique	-	CHF 197'349.-
Chapitre 2 - Formation	-	CHF 827'544.-
Chapitre 3 - Culture, sports et loisirs	-	CHF 166'946.-
Chapitre 4 - Santé	-	CHF 77'702.-
Chapitre 5 - Prévoyance sociale	-	CHF 698'896.-
Chapitre 6 - Trafic et télécommunications	-	CHF 307'312.-
Chapitre 7 - Environnement et aménagement du territoire	-	CHF 206'658.-
Chapitre 8 - Economie publique (hors liquidation du GIG)	-	CHF 3'988.-

Pour les chapitres de 1 à 8, les réductions de charges par rapport au budget 2021 sont de près de CHF 2'984'865.- soit 7.2%. Voilà déjà une première explication concernant la différence par rapport au budget.

Deuxième explication, les cas particuliers. Ceux-ci ont amélioré le résultat 2021 comme le CIG, en page 57, dont la liquidation a rapporté à ses membres un bénéfice dont un montant de CHF 700'000.- pour notre Commune. Ce montant n'a pas été budgétisé et améliore le résultat d'autant.

Ensuite, il y a l'impôt sur les prestations en capital qui est impossible de budgétiser de façon plus précise. Pour ce poste, il y a également une augmentation par rapport au budget de CHF 258'000.-.

Encore un point intéressant, celui de l'intérêt des dettes. Par rapport au budget 2021, il y a une diminution des intérêts de CHF 446'609.- car il y a eu moins d'investissements en 2021 et nous avons également réussi à négocier des taux d'intérêt avec un taux moyen de 0,59% sur la dette communale.

Ces trois derniers postes améliorent donc, à eux seuls, le résultat de CHF 1'404'603.-

Venons-en aux impôts. Tout d'abord, les impôts sur le revenu des personnes physiques. Pour l'année 2021, nous avons tablé sur un montant de CHF 22'500'000.-. Je rappelle toujours et encore que ce montant reste une estimation puisqu'à l'heure où je vous parle, les taxations fiscales 2021 des personnes physiques ne sont pas rentrées.

Dans les comptes, nous bénéficions cette année d'un surplus pour l'année 2019 de CHF 2'180'645.-. Ce qui signifie que nous avons été trop pessimistes dans l'évaluation des impôts 2019 des personnes physiques. Je précise toutefois que dans le montant de CHF 2'180'645.-, figure un montant de CHF 1'600'000.- payé par un seul contribuable de la Commune qui n'était pas connu au moment d'établir les comptes 2019 et qui vient améliorer le résultat 2021.

Pour l'année 2020, nous avons également un surplus de CHF 1'461'080.-. Nous avons estimé les revenus 2020 des personnes physiques à CHF 20'915'000.- et si on y ajoute le surplus que nous connaissons sur la base des taxations fiscales définitives des personnes physiques de 2020, nous arrivons plus ou moins au montant de CHF 22'500'000.- estimé pour l'année 2021 hors report positif des deux dernières années. Nous avons donc un montant total pour les personnes physiques pour l'année 2021 de CHF 26'149'725.-, reports compris.

C'est réjouissant car c'est un chiffre qui est en constante augmentation, ce qui nous donne une meilleure visibilité, une meilleure stabilité aussi que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui évidemment est fluctuant selon les conjonctures économiques et la santé financière de chacune des entreprises concernées.

Pour les personnes morales, je vous rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2020, la réforme fiscale des entreprises a massivement réduit l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Avant le 1^{er} janvier 2020, nous avions, bon an mal an, environ 20 millions d'impôts sur le bénéfice et 3 millions d'impôts sur le capital. L'année 2014 restera probablement dans les annales car les impôts sur le bénéfice des personnes morales s'élevaient à CHF 24'805'000.- hors impôt sur le capital. Pour 2021, RFFA oblige, nous descendons à CHF 11'005'000.-. Ce dernier chiffre

est inférieur au montant de CHF 1'545'000.- au montant budgétisé pour deux raisons. La première, deux entreprises ont vu leur résultat baisser provisoirement en 2021, mais leurs comptes seront largement meilleurs en 2022 ; ensuite, une entreprise a quitté notre Commune au 1^{er} janvier 2021. Celle-ci payait des impôts assez importants dont nous sommes désormais privés.

Le chiffre intéressant est celui du surplus 2020 concernant la RFFA. Nous avons fait une estimation en 2020 de CHF 14'900'000.- et sur la base des taxations fiscales 2020 qui sont rentrées nous avons un surplus de CHF 2'269'746.-. Nous pouvons donc considérer que dans une année ordinaire, hormis l'entreprise qui a quitté notre Commune, nous devrions avoisiner les CHF 14'000'000.- voire CHF 15'000'000.- pour le bénéfice des personnes morales.

Evidemment, les inconnues sont considérables avec la guerre en Ukraine mais là nous devrions avoir atteint pour certaines entreprises un plancher et devrions avoir des revenus supplémentaires déjà en 2022.

Pour le bénéfice des personnes morales, nous avons donc en 2021 un total de CHF 13'274'746.- y compris le report 2020. On entend souvent dire que la Commune de Villars sur-Glâne est très dépendante des personnes morales et qu'elle frise même la faillite, or là, la dépendance des personnes morale est d'un tiers et non plus de 50%. Ce qui est dû non seulement à une baisse des revenus des personnes morales mais aussi à une hausse des revenus des personnes physiques. C'est aussi une bonne nouvelle qui permet une certaine stabilité et une meilleure visibilité pour la Commune lorsqu'il s'agit d'établir des plans financiers.

Les investissements bruts se sont élevés à CHF 1'513'419.- pour 2021, les investissements nets à CHF 321'945.-. On a pu lire que la Ville de Fribourg ne savait pas comment investir et en était malheureuse, la Commune de Villars-sur-Glâne l'est beaucoup moins puisque vous avez, ce soir, déjà des messages pour le terrain de foot, l'école de Cormanon qui démontrent que la Commune ne cesse pas d'investir pour maintenir et améliorer ses infrastructures. Je rappelle qu'au niveau communal, les gros investissements sont derrière nous. Il y a eu la construction d'une école, la rénovation d'une autre, l'acquisition du siège administratif de la Commune et tout cela sans augmenter l'impôt des personnes physiques qui demeure à 63,9%.

Passons à quelques données MCH2 qui est un long serpent de mer et qui a valu quelques cheveux gris à la Cheffe des finances de notre Commune. Le premier point est la réévaluation du patrimoine à valeur réelle. Tous les éléments du patrimoine administratif et du patrimoine

financier de la Commune, c'est-à-dire, les terrains, les immeubles, les écoles, les conduites, tout ce qui appartient à la Commune a dû être réévalué, poste par poste, à leur valeur réelle et non plus seulement à leur valeur au bilan. Ce qui a engendré pour la Commune de Villars-sur-Glâne un surplus de CHF 37'441'847.- s'agissant du patrimoine administratif par rapport à ce qui figurait au bilan MCH1 suite aux différents amortissements qui ont été effectués années après années.

Nous avons également réévalué notre patrimoine financier en particulier les titres dont nous sommes propriétaires pour un montant de CHF 5'072'973.-. L'addition de ces deux chiffres donne une réévaluation qui s'élève à CHF 42'500'000.-. La question est de savoir quoi en faire. Quand les biens sont réévalués il faut aussi amortir de façon supplémentaire tous ces biens et sur ce montant de CHF 42'500'000.-, nous avons décidé de prélever CHF 2'300'000.- par année sur dix ans pour compenser les amortissements supplémentaires que nous devons faire puisque nous avons un patrimoine d'une valeur plus élevé. Ainsi entre les amortissements supplémentaires du patrimoine et le prélèvement de CHF 2'300'000.-, la situation au niveau des comptes de résultats est balancée. Le solde de CHF 22'308'000.- a été viré à la fortune de la Commune et peut servir à combler des déficits futurs si d'aventure nous devrions en avoir.

En page 99, vous avez la valeur du capital propre de la Commune au 31.12.2021, suite aux réévaluations, elle s'élève désormais à CHF 84'987'059.-.

Quelques mots sur le bilan. La dette brute au 31.12.2021 s'élève à CHF 79'000'000.-, inchangée par rapport à 2020. La dette nette est de CHF 60'930'226.- et les liquidités de la Commune au 31.12.2021 étaient de CHF 12'670'811.-. Ces dernières ont massivement augmenté à l'heure où je vous parle car de nombreux contribuables ont, au début de l'année 2022, payé l'ensemble de leurs impôts 2022 pour se débarrasser de leurs liquidités qui non seulement ne rapportent rien mais qui parfois coûtent.

Nous sommes donc confrontés aujourd'hui, au niveau des liquidités, à un problème de taux négatif puisque certaines banques, depuis le 1^{er} juillet 2022, vont prélever des intérêts négatifs de 0,75% pour tous montants dépassant les 5 millions. Nous devons donc adopter une stratégie pour éviter de payer des intérêts négatifs. Cette stratégie passera probablement par un remboursement anticipé de certaines dettes et par une facturation un peu retardée de certaines taxes communales.

Cette stratégie a pour but de permettre de financer par les liquidités de la Commune tous les investissements qui sont prévus jusqu'au 31 mars 2023.

Pour cette année, il n'y a pas de souci de trésorerie ni de liquidités. En page 89, vous avez le flux de trésorerie, qui représente l'excédent de la recette de la Commune hors opérations comptables pour 2021, ce flux est positif à raison de CH. 4'060'809.-.

Un mot sur les provisions qui seront interdites par MCH2. Il y a encore un solde de provision PF17 qui avait été faite en prévision des chutes des recettes fiscales des personnes morales suite à la réforme fiscale pour un montant de CHF 900'000.- qui sera prélevé en 2022 ainsi qu'une provision pour la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg CPPEF d'un montant de CHF 1'596'351.- qui correspond à la part que nous devons payer cette année pour l'assainissement de cette caisse.

Concernant les indicateurs financiers, j'ai repris la page 107 de votre document. Lors du budget 2020, les indicateurs financiers avaient fait peur à la Commission financière, au Conseil communal mais aussi dans le cadre du processus de fusion où l'on pensait que la Commune de Villars-sur-Glâne allait rapidement s'écrouler. Aujourd'hui, avec ces indices et ratios, nous constatons que nous avons un degré d'autofinancement de 2'450% en 2021. Aucun de ces indices n'est dans le rouge, trois sont dans le vert, quatre sont dans l'orange et parmi ceux-ci certains sont à la limite du vert. La situation de la Commune est bien loin du catastrophisme qu'on a parfois voulu décrire dans le cadre du processus de fusion.

Je vais conclure avec les perspectives. M. le Président en a parlé en début de séance, la situation internationale aura forcément un impact sur l'économie et probablement sur les revenus fiscaux. Elle a déjà un impact sur les taux d'intérêts et il faut s'attendre à ce que les taux moyens des dettes de la Commune augmentent quelque peu dans le futur. Comme déjà mentionné, la dépendance aux personnes morales a été réduite à raison 1/3, ce qui nous permet de mieux planifier les investissements et les dépenses. Nous avons des liquidités à disposition pour financer les investissements probablement jusqu'au 31 mars 2023, ce qui est un signe de bonne santé financière pour notre Commune. Il y a aussi les premiers effets de la réforme fiscale des entreprises qui sont connus ainsi que les premières taxations fiscales 2020 définitives des personnes morales. S'agissant de l'impact de la réforme fiscale des entreprises qui a commencé le 1^{er} janvier 2020 on y voit donc plus clair et, bon an mal an, on peut dire que ces effets sont moins catastrophiques que nous le pensions mais nous demeurons toujours prudents. Il n'y a dans mes propos aucun triomphalisme car tout cela peut changer très vite.

Je ne voudrais pas terminer ce petit exposé sans remercier le Service des finances de la Commune, sa Cheffe, Mme Rusterholz, qui a, pour mettre au point ces comptes 2021 sur la base de MCH2, donné tout ce qu'elle avait afin de vous fournir un document complet. Elle a aussi obtenu les félicitations de l'organe de révision et je m'associe à ces félicitations ainsi qu'aux remerciements car le travail qu'elle a fourni, dans ce cadre, a été exceptionnel. Je vous remercie pour votre attention et je reste à disposition pour les questions.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. En date du 4 mai 2022, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes 2021 en présence des représentants communaux, M. Olivier Carrel, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, qui lui ont donné les explications complémentaires au message. La Commission financière a également reçu, le 10 mai 2022, les représentants de l'organe de révision, MM. Markus Jungo et Célien Berthold de la fiduciaire CORE Fiduciaire Revicor SA.

En préambule, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal et la Cheffe du Service des finances ainsi que ses collaborateurs pour le travail conséquent et de qualité réalisé dans l'élaboration des comptes communaux 2021, pour la première fois sous l'égide de MCH2.

La Commission financière tient à relever la grande qualité du message qui, grâce à sa clarté et aux nombreuses explications fournies aussi bien sur les dépassements que la non-utilisation des montants budgétisés, a facilité le travail d'examen de la Commission financière. Premiers comptes établis selon le nouveau modèle comptable harmonisé, MCH2, les comptes 2021 se voient, pour la première fois, complétés d'annexes, désormais obligatoires, comme celle relative au flux de trésorerie, qui assurent une meilleure transparence et compréhension des comptes. Cette nouvelle présentation a l'avantage de donner une photographie plus fidèle de la situation financière de la Commune, de connaître l'état de son patrimoine financier et administratif ainsi que la « vraie » valeur des actifs et passifs du bilan.

Mais passer à ce nouveau modèle comptable a donné lieu à des difficultés voire impossibilités pour la Commission financière de comparer, dans certains postes, les montants figurant dans les comptes 2021 à ceux dans le budget 2021, en raison d'un manque de concordance dans certains chapitres. Certains comptes de fonctionnement laissent apparaître une différence de plusieurs milliers de francs entre le montant présenté pour le budget dans les comptes 2021

et le montant présenté dans le budget 2021 (tel qu'il était approuvé en décembre 2021 par le Conseil général). D'une manière globale, cette différence se chiffre en un montant de CHF 1'004'000.- pour les revenus et pour les charges. La Commission financière a pris note que c'est suite à la demande du Service des Communes que le plan comptable a été modifié dans le sens d'un reclassement des comptes, de chapitres et de natures. La Commission financière aurait souhaité des explications à ce sujet dans le message en vue d'une meilleure compréhension des différences qui apparaissent entre comptes et budget 2021.

Malgré les incertitudes liées à une première mise en application d'un nouveau modèle comptable, la Commission financière ne peut que se déclarer très satisfaite du résultat des comptes 2021 présentant un bénéfice inespéré de CHF 3'290'302.18 alors que le budget 2021 prévoyait le pire, un déficit de CHF 5'648'570.-, soit au-delà des 5% admissibles sous l'ancien régime comptable. Fort heureusement, ce scénario ne s'est pas concrétisé et ce grâce à des rentrées fiscales des PM meilleures que prévues, à la toujours bonne tenue des charges courantes par le Conseil communal et les services communaux ainsi qu'aux nombreux aspects techniques relevant de la mise en place de MCH2 telle que la réévaluation du patrimoine administratif et financier, mais aussi la dissolution de la réserve PF17, comme budgétisé, à CHF 1'150'000.-.

Il y a lieu, toutefois, de garder en mémoire qu'un certain nombre d'investissements n'ont pas été réalisés en 2021, ce qui a aussi contribué à cet excellent résultat. Ceux-ci le seront vraisemblablement en 2022 ou dans les années suivantes et grèveront les futurs comptes communaux. Quant à la baisse des charges dans différents postes, elle est essentiellement liée aux effets de la pandémie.

Les rentrées fiscales des personnes physiques poursuivent, quant à elles, à la grande satisfaction de la Commission financière, leur lancée vers une constante augmentation qui a pour effet une dépendance financière de notre Commune envers les personnes morales de moins en moins forte. La Commission financière ne peut que s'en réjouir !

Grâce au nouveau modèle comptable MCH2, le bilan 2021 et les comptes 2021 nous dévoilent les valeurs des patrimoines administratifs et financiers communaux. Leur établissement, qui a donné lieu à un travail de longue haleine de la part du Service des finances, permet ainsi de connaître l'état réel de la fortune communale, ce pour la première fois ! La réévaluation du patrimoine financier a révélé une réserve de CHF 37'441'847.89, ce qui signifie que des amortissements d'un même montant devront être à nouveau comptabilisés sur les prochaines

décennies, alors que la nouvelle loi sur les finances communales exige une dissolution totale de ladite réserve dans les 8 à 10 ans.

Une autre nouveauté, appréciée de ces comptes 2021, sont les indicateurs financiers qui permettent de vérifier plus aisément la bonne ou mauvaise santé des finances communales. Pour ces comptes 2021, le peu d'investissement entraîne un envol du degré d'autofinancement qui reste malgré tout très volatile !

Cela étant dit, en date du 10 mai 2022, la Commission financière a rencontré MM. Markus Jungo et Célien Berthold de la fiduciaire CORE Fiduciaire Revicor SA, représentants de l'organe de révision de la Commune. Dans son rapport de révision, l'organe de contrôle, suite à la révision qui s'est déroulée du 12 au 14 avril 2022, a relevé l'excellente qualité de la tenue de la comptabilité dans son ensemble. Elle a souligné le travail conséquent et la très bonne gestion et le professionnalisme du Service des finances pour ce premier bouclage des comptes selon le nouveau modèle comptable harmonisé de MCH2, ce malgré les directives tardives du Service des communes.

La Commission financière a formulé différents commentaires et recommandations à l'attention du Conseil communal, suite aux rapports des réviseurs et leurs propositions. Il s'agit notamment :

Différences constatées budget 2021 – comptes 2021

La Commission financière a pris note que les représentants de l'organe de révision n'étaient pas au courant des différences dans certains chapitres entre le montant présenté pour le budget dans les comptes 2021 et le montant présenté dans le budget 2021 (tel qu'il a été approuvé en décembre 2021 par le Conseil général).

Suite à cela, les réviseurs ont pris contact avec Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, pour obtenir des informations supplémentaires pour ensuite renseigner la Commission financière sur la réponse donnée.

La Commission financière a obtenu les précisions suivantes :

- Le Service des finances a eu des demandes du Service des communes à la fin septembre 2021, alors qu'il était en train de travailler sur le budget 2022, pour modifier des natures de comptes dans notre plan comptable et la présentation de certains

comptes relatifs au budget 2021, soit 9 mois après avoir reçu le fascicule du budget 2021. Le Service des communes a aussi admis le fait que la Commune puisse modifier le budget 2021 rétroactivement pour éviter d'avoir 2020 en MCH1, 2021 en MCH2a et 2022 en MCH2b, soit 3 versions différentes pour 3 exercices.

- Par exemple, le Service des finances a dû reclasser de mémoire les AED ERAF, les frais de poursuites (9100 à 0210), etc. Les comptes relatifs aux provisions pour pertes sur débiteurs et aux variations de provisions en général devenaient par défaut un compte de charge en positif ou négatif, mais plus un compte de produit, comme le Ducroire et la variation de la provision PF17. Cela diminue le total des charges et produits. Le Service des communes a encore demandé d'intégrer directement par les imputations internes les honoraires comptables pour le SLPPI et la STEP. Pour toutes ces raisons, le Service des finances a relevé dans son message qui accompagnait le budget 2022, qu'il fallait que le Conseil général prenne en considération le budget 2021, qui était mis en comparaison dans le même document (version 2) et non le document initial du budget 2021 voté en décembre 2020.
- Evidemment, cela ne change pas le résultat budgétisé. Ces modifications mises bout à bout ont demandé un travail conséquent à la Cheffe du Service des finances alors qu'elle avait déjà comptabilisé 9 mois de la comptabilité 2021, et ceci en plein budget. Ces modifications sont en fait les risques encourus lorsqu'on est les pionniers qui ont tracé la route de MCH2 pour les autres communes qui l'ont différé d'une année.

La Commission financière a pris acte des explications données et s'en déclare satisfaite.

Volume de travail du Service des finances

La question de la suppléance de la Cheffe du Service des finances pour ce qui est du budget et du bouclage des comptes avait déjà fait l'objet de commentaires de la part de la Commission financière lors des dernières révisions, sans succès.

La mise en place et en application du Système de contrôle interne impliquera également une participation active de la part du Service des finances. Une suppléance s'impose dès lors d'autant plus. Toutefois, la Commission financière estime qu'une réflexion s'impose sur le profil de cette suppléance afin de pouvoir répondre non seulement à la problématique liée à la surcharge de travail de Mme Rusterholz mais également à celle de la vision stratégique pour notre Commune attendue par la Commission financière pour les années à venir et utile pour

l'élaboration de la planification financière. Il importe que ce nouveau poste puisse répondre aux attentes d'une commune d'importance telle que la nôtre.

Système de contrôle interne SCI

Suite au rapport des réviseurs et de son commentaire déjà émis lors de la révision des comptes 2020, la Commission financière a demandé à recevoir M. Emmanuel Roulin, Secrétaire communal, pour obtenir des précisions sur l'avancée de ce dossier.

La Commission financière a pris note, qu'en l'état, des principes ont été décidés par le Conseil communal le 11 avril 2022 figurant dans un document qui lui a été remis ainsi que la mise en place du logiciel Optimiso. Toutefois, force est de constater que bien que certains processus existent déjà, aucune formalisation n'a été opérée jusqu'à maintenant. Dans ce but-là, il importe que ce SCI, imposé par MCH2, soit piloté par un chef de projet qui le mène à son terme dans les meilleurs délais en vue d'une mise en application concrète par l'ensemble des services de l'Administration.

Compte 12300 Terrains du patrimoine financier

Rubrique 12-14 Classification du patrimoine financier et administratif

La Commission financière a pris note des directives préconisées par le Service des communes relatives à la classification entre patrimoine financier et patrimoine administratif. Il semble que cette solution soit la plus pragmatique. Toutefois, elle suppose qu'il faudra veiller, à chaque bouclerement de comptes, aux éventuels changements de statut de terrain ou immeuble, car ils porteront à conséquence sur cette classification. La Commission financière demande à être informée des changements opérés dans ces patrimoines lors des bouclerements futurs.

Rubrique 14 Patrimoine administratif 2021

La Commission financière demande, comme le suggère l'organe de révision, que dès le prochain bouclerement de comptes, les amortissements sur les retraitements apparaissent de façon distincte soit dans l'introduction du message soit dans l'annexe 0.

Provision vacances et heures supplémentaires

La Commission financière a pris acte, qu'à la demande de l'organe de révision, une provision sera comptabilisée dans les prochains comptes et mise à jour chaque année au vu du nombre

important d'heures supplémentaires et vacances à compenser ayant trait au personnel communal.

Suivi des budgets d'investissement

Comme déjà souligné dans le cadre de la révision des comptes 2019 et 2020, la Commission financière estime que le processus mis en place peut encore être amélioré afin de garantir un suivi plus précis des projets, notamment de grande envergure. C'est pourquoi, elle estime que ce point devrait être traité dans le cadre du SCI, afin de pouvoir garantir un suivi efficace et le respect du processus mis en place.

Compte 2400 Provision pour débiteurs douteux

La Commission financière rappelle que, dans le cadre de la révision des comptes 2020, il lui a été assuré qu'un examen du processus mis en place sera fait dans le cadre du SCI.

Sur la base des éléments ci-dessus et sous réserve des commentaires lors de l'examen chapitre par chapitre, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes 2021. Pour le reste, elle a pris note des explications qui lui ont été données et émettra encore quelques remarques.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale.
M. Aegerter.

M. Aegerter Christoph, Conseiller général. Le groupe Le Centre a examiné avec un vif intérêt les comptes 2021 de notre Commune, lors de sa séance de préparation du 24 mai dernier.

Ces comptes marquent le passage vers le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, transition qui a dû générer un travail considérable pour le Service des finances de la Commune.

Le groupe Le Centre tient donc à remercier le Conseiller communal en charge des finances, ainsi que Mme la Cheffe de service et ses collaboratrices et collaborateurs. Il remercie également le Conseil communal pour la qualité de son message, très complet et accessible. La phase transitoire vers le modèle MCH2 a pour conséquence qu'une analyse fine des comptes 2021 n'est pas aisée. Comme cela a déjà été relevé, la concordance entre certaines positions au budget et aux comptes n'est plus évidente, ce qui affecte la transparence et la

cohérence. Ce problème sera néanmoins résolu, dès le prochain exercice qui permettra à nouveau les comparaisons.

Malgré ces difficultés, le groupe Le Centre a particulièrement apprécié certains éléments qui ressortent du nouveau modèle, en particulier la valeur du patrimoine administratif et financier. Il y a également lieu de mentionner la mise à jour des indicateurs financiers, plus clairs et compréhensibles.

En parlant de ces indicateurs, le groupe Le Centre ne peut s'empêcher d'exprimer son inquiétude quant à celui établi par rapport à la dette nette par habitant. Certes cet indicateur demeure dans le « orange », mais pour quelques francs seulement. Estimée en effet à CHF 4'973.90, la dette est qualifiée d'importante. Or, nous ne sommes qu'à CHF 26.10 de la couleur « rouge », qui qualifie la dette par habitant de très importante.

Cela dit, à l'examen des comptes, le groupe relève avec satisfaction que ceux-ci bouclent sur un bénéfice de CHF 3'300'000.- en lieu et place d'un déficit prévu au budget 2021 à hauteur de CHF 5'600'000.-.

On notera que ce résultat positif est influencé, non seulement par des recettes fiscales meilleures que prévues pour les personnes physiques et morales, mais également par la dissolution de la réserve constituée pour prévenir les conséquences de la réforme de la fiscalité des entreprises, pour un montant de CHF 1'150'000.-. Le résultat démontre ainsi le bien-fondé de la gestion prudente des éventuelles conséquences de cette réforme, par notre Conseil communal. Qu'il en soit encore remercié.

Au-delà des dépenses non consenties en raison de la pandémie qui a malheureusement perduré en 2021, le groupe Le Centre constate que le résultat positif aux comptes provient également de la renonciation à plusieurs dépenses pourtant prévues au budget, concernant les investissements.

Même si la surévaluation des investissements est un phénomène connu dans le domaine des finances publiques, nous encourageons le Conseil communal de garder à l'esprit que des retards accumulés dans ce domaine, peuvent devenir problématiques sur le long terme s'agissant en particulier de la qualité de nos infrastructures.

Fort de ces quelques remarques, le groupe Le Centre a approuvé les comptes 2021 à l'unanimité et vous invite également à les approuver.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 25 mai dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur les comptes 2021. Le groupe PLR-PVL tient à remercier le Service des finances et tous ses collaborateurs pour le travail effectué et la gestion précise et professionnelle des comptes de la Commune.

Le groupe PLR-PVL se réjouit de la gestion saine des dépenses courantes de la Commune et constate avec satisfaction que les comptes 2021 bouclent avec un bénéfice net de près de CHF 3'300'000.-, en lieu et place du déficit prévu de plus de CHF 5'600'000.-. Nous prenons note que ces différences sont à mettre principalement sur le compte de dépenses non réalisées ou reportées et de rentrées fiscales plus importantes que budgétisées.

L'évolution de la situation fiscale de la Commune avec un revenu de la fiscalité des personnes physiques en hausse est réjouissante. Afin d'assurer la pérennité financière de la Commune et de faire face aux investissements futurs, il est important que ce développement se poursuive. Nous devons savoir nous montrer reconnaissants envers l'ensemble de nos contribuables et nous engager à rester une Commune attractive, aussi bien pour nos concitoyens que pour les entreprises qui y ont élu domicile. Ceci passe naturellement par les prestations proposées, mais aussi par une situation fiscale compétitive. La situation favorable dans laquelle se trouve Villars-sur-Glâne découle de cette attractivité, et il est important que nous nous employions à continuer à la développer.

Cette année 2021 est la 2^{ème} année consécutive à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises (PF17). Et pour la 2^{ème} année consécutive, nous nous réjouissons de constater que la Commune s'adapte très bien à la nouvelle situation fiscale et que la situation catastrophique prédite par certains ne semble pas se réaliser. Nous ne doutons pas non plus qu'à l'avenir notre Commune saura continuer à se montrer agile et à s'adapter aux nouvelles situations, sans recourir aux solutions de facilité.

Cette année a été marquée par le passage au nouveau système comptable MCH2. Ce passage a généré une charge supplémentaire de travail importante, et nous tenons à exprimer encore une fois notre reconnaissance à l'ensemble du Service des finances pour les efforts fournis.

À ce propos le groupe PLR-PVL encourage le Conseil communal à renforcer ce service par l'engagement de ressources supplémentaires. Ceci devrait rendre possible la mise en place

d'une meilleure suppléance pour notre Cheffe des finances. La situation actuelle ne semble pas tenable sur le long terme et constitue un risque pour notre Commune. Ce personnel supplémentaire devrait également permettre au Service de mener des réflexions stratégiques sur le futur de notre Commune ainsi que sur la manière de gérer les finances communales en visant la plus grande efficacité possible. La relativement bonne situation actuelle doit nous pousser à évaluer les différentes pistes et projets visant à améliorer et moderniser la structure de notre administration communale. Celle-ci doit rester agile et efficace, afin de conserver toute sa marge de manoeuvre pour l'avenir.

En conclusion et en vous remerciant pour votre attention, le groupe PLR-PVL vous recommande d'approuver les comptes 2021.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Grenier.

Mme Chloé Grenier, Conseillère générale. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie le Service des finances pour le travail effectué.

Nous avons tout de même soulevé l'écart important, bien que positif, entre le budget prévu et les comptes finaux de l'année 2021. Nous sommes conscients des différents éléments pouvant amener cette différence. Nous espérons cependant voir un budget plus proche des comptes lorsque la situation économique sera plus stable, sans le facteur COVID et avec une connaissance accrue de MCH2.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS vous recommande d'accepter les comptes 2021.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Lors de notre réunion de préparation le 25 mai dernier, le groupe PS a analysé tous les comptes qui nous sont présentés ce soir.

C'est bien sûr avec grande satisfaction que nous avons constaté ce résultat très positif de l'exercice 2021. Nous mettons ce résultat sur le compte d'une gestion très rigoureuse des dépenses, et on voit en cela que cela fait maintenant partie de l'état d'esprit des employés communaux et des Conseillers communaux d'être très précis et rigoureux dans les dépenses nécessaires.

Le détail des investissements en cours et terminés est aussi très appréciable. Cela demande un grand travail et cela n'est pas toujours facile. Nous tenons donc à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré pour ce résultat et pour cette présentation extrêmement précise et rigoureuse, notamment Mme Rusterholz, dont on sait l'engagement tout à fait exceptionnel.

On voit ainsi les effets positifs de MCH2 qui aide à cette précision et cette clarté. C'est aussi un signe de volonté de très grande transparence pour les comptes et les investissements.

Nous savons toutefois que certains et certaines employés/es communaux accumulent beaucoup d'heures supplémentaires et de retards dans la prise des vacances. Ponctuellement on peut l'accepter, mais nous demandons au Conseil communal de rester attentif à ce point, par une analyse des raisons de ces heures supplémentaires et le cas échéant une prise de mesure adéquate, par notamment un engagement de personnel supplémentaire. Il n'est en effet pas sain que des employés se retrouvent systématiquement dans cette situation, tant pour leur bien-être et leur santé, que pour l'organisation en général.

Cela étant, nous n'avons pas de remarque générale concernant ces comptes 2021 que nous acceptons sans réserve et vous prions d'en faire de même. Une ou l'autre question de détail seront posées par nos membres lors de la lecture.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions dans le cadre de la discussion générale ? Tel n'est pas le cas, nous passons à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre. Je vous rappelle de spécifier le numéro de compte et son libellé afin que les choses soient claires pour tout le monde.

Je vous propose de commencer dans l'ordre soit le chapitre comptes par nature.

Comptes par nature, chapitre par chapitre

Chapitre 3 / Charges

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Revenus

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Dépenses

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Recettes

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons aux comptes de résultats.

Comptes de résultats, chapitre par chapitre

Chapitre 0 / Administration générale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

21702.3144.00 Entretien et réparations Ecole des Rochettes

La Commission financière demande si le remplacement du lino, qui n'a pas été effectué dans une des salles de classe enfantine, est reporté ou annulé.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil communal pour la réponse.
Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Le remplacement du lino a été annulé car après une analyse détaillée, il a suffi de le décaper et de poser une couche d'acryl. Il n'y aura aucune dépense ces prochaines années pour remplacer le lino.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 3.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Santé

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

5600.3637.00 Aide au logement

La Commission financière a pris note que la baisse enregistrée dans ce poste par rapport au montant budgétisé est due à un nombre moins important de bénéficiaires dû aux nouvelles conditions plus restrictives d'octroi de l'aide au logement.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

6155.3602.55 Restitution Agglo produit parcomètre

Grâce au nouveau plan comptable MCH2, la Commission financière constate que les montants restitués à l'Agglo apparaissent de façon plus transparente.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à Mme Balleyguier.

Mme Mélanie Balleyguier, Conseillère générale. J'ai une question concernant le compte 7101.3612.10 Contribution au déficit du Consortium qui se trouve à la page 49 des comptes et à la page 15 du message. Le message explique la différence entre le budget et les comptes en indiquant que la participation au déficit était budgétisée à CHF 17.32 par litre/minute et qu'elle s'est finalement élevée à CHF 5.29 soit le tiers. J'aimerais avoir des précisions sur les raisons de cette variation et savoir si de telles fluctuations sont susceptibles de se produire à l'avenir.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal pour la réponse. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Le CEFREN est le consortium qui nous alimente en eau potable et il est financé de trois manières. Il y a tout d'abord une taxe de base, assez faible, liée au nombre d'habitants et au nombre de délégués. Puis, il y a le coût de l'eau qui est fixe depuis de nombreuses années et, enfin, il reste un déficit qui est partagé entre toutes les communes membres. Ce déficit varie d'année en année. Certaines années, il se montait à CHF 50.- le litre/minute. Or, ici la participation au déficit a été budgétisée à CHF 17.- le litre/minute. Il fut savoir que plus le Consortium consomme de l'eau meilleur est le rendement et le déficit s'en trouve d'autant plus diminué. D'année en année le déficit varie en fonction de la consommation d'eau.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 8.

Chapitre 8 / Economie publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. La Commission financière se réfère à ses commentaires figurant dans l'introduction de ce courrier.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2021.

Comptes des investissements 2021, chapitre par chapitre

Chapitre 0 / Administration générale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Santé

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Trafics et télécommunications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

6150.5010.009 Routes, entretien lourd PGRR-3

La Commission financière a reçu du Conseil communal et des Services techniques le document relatif au plan de renouvellement routier pour la période 2019-2023.

Elle a demandé au Conseil communal une discussion portant sur les réflexions et visions du Conseil communal en matière d'infrastructures routières pour la période allant au moins jusqu'à la fin de cette législature. Celle-ci aura lieu lors de la séance sur la planification financière agendée au 24 novembre 2022.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. S'agissant du bilan et du flux de trésorerie y a-t-il des remarques à ce sujet ?

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

10 Patrimoine financier

14 Patrimoine administratif

La Commission financière avait demandé dans le cadre de la révision des comptes 2020 à être consultée dans le cadre de l'établissement des inventaires du patrimoine financier et administratif. Elle a pris note que, suite aux dernières directives du Service des communes, la répartition entre patrimoine administratif et financier s'est

sensiblement simplifiée puisque tant que la destinée d'un terrain ou immeuble n'est pas connue, sa place est dans le patrimoine administratif. Toutefois, et ce fort heureusement, en cas d'achat d'un terrain par la Commune, le montant inscrit au bilan sera celui effectivement payé et n'engendrera pas de charge d'amortissement.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Je vous propose de passer au vote final des comptes 2021.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2021 sont priés de le manifester par main levée.

Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Rapport de gestion 2021

M. Gaël Gobet, Président. Le Rapport de gestion vous a été remis à titre informatif. Je salue le travail de tous les dicastères afin de permettre la visualisation de tout le travail accompli par les différents services de notre Commune mais également des nombreuses activités qui sont proposées à la population villaroise de tout âge.

Le Conseil communal souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général, M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS a étudié avec grand intérêt le Rapport de gestion 2021. Nous avons attentivement suivi les explications sur le chauffage à distance décrit à la page 119.

Le rapport nous apprend qu'il y a actuellement quatre réseaux de chauffage à distance et que c'est uniquement le réseau FRICAD II qui est alimenté par la chaleur résiduelle de la SAIDEF. Pour les réseaux FRICAD III sud, FRICAD III nord et le réseau CADVERT, le rapport calorifique doit venir d'une autre source. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS serait intéressé de savoir comment la source énergétique est constituée. De plus, il serait intéressant de

connaître la quantité de m³ de gaz ou de pellets de bois qui est utilisé. Nos spéculations vont dans la direction ; pellets de bois polonais et gaz d'origine russe ?

La situation géopolitique et écologique invite à chercher de nouvelles solutions. De là notre question : serait-il envisageable d'entreprendre une étude de faisabilité concernant la géothermie comme source de chaleur ? Nos réseaux de chauffage à distance sont en augmentation constante et il nous semble urgent de trouver des solutions écologiques et économiques.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général par rapport au rapport de gestion ? Si la parole n'est plus demandée, est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Concernant le développement du chauffage à distance, il y a des études en cours sur la géothermie à moyenne profondeur dans le Canton. Ces études sont menées par le Canton et le Groupe E Celsius dont nous n'avons pas plus de détails. Il y a eu quelques articles dans la presse. Ces réflexions sont en cours. Le souhait est d'ajouter des centrales à pellets pour multiplier les agents de chaleur durables. Je crois que cette question est pertinente et les acteurs en sont conscients. Nous essayerons d'obtenir des informations plus précises. Nous avons déjà incité le Groupe E Celsius à être le plus transparent possible sur les agents de chaleur qui circulent dans leurs tuyaux.

M. Gaël Gobet, Président. Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif à l'achat de la parcelle RF 3278

M. Gaël Gobet, Président. La parole est à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Syndic, en charge du dossier.

La Commission financière conçoit que le Conseil communal se devait de réagir à la proposition de l'Office cantonal des faillites dans le cadre de sa stratégie d'acquisition de terrains à long terme. Le prix de CHF 50.-/m² reste correct sachant qu'il ne s'agit pas d'un terrain en zone agricole et que cette parcelle permettra d'assurer une maîtrise foncière dans un secteur où un

réseau de chemins pédestres, des places de jeux et d'agrément etc. ont déjà été réalisés et pourrait ainsi être étendu.

Il y a lieu, toutefois, de relever que cette parcelle, qui est pour l'instant un îlot, va vraisemblablement rester « en jachère » pendant un certain temps, voire plus, ce qui rend son prix de CHF 200'000.- non négligeable.

Au vu de ces éléments, seule une majorité de la Commission financière a été convaincue par les arguments du Conseil communal pour l'acquisition de cette parcelle de 3'640 m² en zone parc urbain pour un prix de CHF 200'000.- y compris les frais de notaire et émoluments du Registre foncier. Pour cette majorité, le préavis est positif aussi bien pour l'achat que pour l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, estimant qu'il s'agit d'un investissement pour le futur s'intégrant dans une stratégie foncière sur le long terme.

M. Gaël Gobet, Président. Le Conseil communal reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Dans sa séance de préparation, le groupe socialiste a analysé avec beaucoup d'attention ce message. Assurément il s'agit là d'une belle opportunité qu'il serait dommage de rater. D'autant que l'achat de cette parcelle est un pas de plus pour agrandir une piste de bob fort prisé de tous les enfants de Cormanon et de Beaumont. Bel exemple d'un lien existant entre deux quartiers que certains voudraient voir rivaux.

Trêve de plaisanterie, dans son unanimité notre groupe vous encourage donc à soutenir ce message. Toutefois, nous souhaiterions ne pas voir cette parcelle demeurer en jachère de longues années et aimerions que le Conseil communal réfléchisse à ce qui pourrait être entrepris pour développer harmonieusement et intelligemment cette parcelle. Nous avons entièrement confiance en sa clairvoyance.

M. Gaël Gobet, Président. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance du 24 mai 2022, le groupe Le Centre a discuté le message relatif à l'achat de la parcelle 3278 du Registre foncier de Villars-sur-Glâne.

Même si la parcelle ne présente, à court terme, pas d'intérêt particulier, elle est cependant contiguë aux parcelles RF 5053 et 3277, déjà propriété de la Commune de Villars-sur-Glâne, ainsi qu'à la parcelle RF 3276, propriété de la Régie des copropriétés bourgeoises.

Cet achat permettra à la Commune de disposer d'un ensemble cohérent de terrains dans le secteur pour des besoins futurs, même si le terrain est en pente.

Cet achat pourrait également permettre d'améliorer, à court-moyen terme, la perméabilité des cheminements de mobilité douce entre les quartiers de Cormanon et de Beaumont.

Ainsi, vous l'aurez compris, le groupe Le Centre, à l'unanimité, vous invite à accepter ce message et la demande de crédit y relative.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL a discuté du message relatif à l'achat de la parcelle RF 3278 lors de sa séance de groupe du 25 mai. Le groupe PLR-PVL a décidé de laisser la liberté de vote à ces membres.

Plusieurs membres du groupe se posent la question de l'utilité d'acheter une parcelle qui n'est guère connectée au reste du territoire communal et dont une très grande parcelle entre les parcelles du parc urbain et la parcelle en question reste dans les mains de la Bourgeoisie de Fribourg. De plus, la parcelle se situe dans la zone d'utilité publique, elle restera donc non constructible.

D'autres membres du groupe ont soulevé le caractère neutre de cette opération pour les actifs de la Commune, même si la valeur du terrain est immobilisée et ne peut plus être liquidée en cas de besoin.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je remercie les groupes qui approuvent cet achat. Je dirais simplement que nous achetons du terrain lorsque nous avons une opportunité et pas forcément lorsqu'on souhaite le faire. Je ne connais pas de commune qui ait regretté d'avoir acheté du terrain mais j'en connais, par contre, qui ont regretté d'en avoir vendu ou de ne pas avoir saisi des occasions.

Comme c'est un terrain en zone de parc urbain et d'intérêt général, effectivement la Commune n'a pas besoin de l'acheter car elle le contrôle déjà. Mais lorsque nous ne sommes pas propriétaires et que nous devons solliciter les propriétaires d'autant plus que dans le cas présent, il y a une multitude de propriétaires cela complique les tractations et les discussions pour réaliser de petites choses sur une parcelle. A partir du moment où l'affectation de ce secteur est une zone de parc urbain dont la Commune a déjà racheté d'autres parcelles, il est assez logique de déposer une offre et de se porter acquéreur de la parcelle 3278. Je vous remercie de soutenir ce message.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'achat de la parcelle RF 3278 pour un montant de CHF 200'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 4'000.-, soit CHF 4'000.- pour les intérêts annuels de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 45 oui, 2 non et 1 abstention

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif à la réfection et la mise en conformité du terrain de foot principal du Platy

M. Gaël Gobet, Président. La parole est à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier, et M. Ali Eraslan Osman, Responsable des Services extérieurs.

La Commission financière a été informée que ce projet de rénovation est attendu depuis plusieurs années par le FC Villars et les nombreux footballeurs, petits et grands, qui l'utilisent.

L'étude réalisée l'année dernière a permis de définir les besoins des utilisateurs, d'en chiffrer le coût plus conséquent que l'investissement prévu dans la planification financière. La variante « placage » choisie finalement par le Conseil communal pour des questions pratiques engendre un coût supplémentaire non négligeable de l'ordre de CHF 120'000.-, mais elle aura l'avantage de pouvoir disposer d'un terrain homologué déjà pour le championnat 2023. En effet, cette méthode permet de gagner un temps considérable par rapport à celle classique d'ensemencement de gazon. D'un point de vue purement financier, la question demeure pourtant si le gain en temps justifie les coûts supplémentaires de 13%.

Les travaux se dérouleront sur deux exercices, 2022 et 2023 ; le montant total dépensé sera de CHF 1'050'000.00. Le budget 2022 et la planification financière 2022 – 2026 prévoient qu'un montant de CHF 400'000.- sera dépensé en 2022 (et le montant restant de CHF 605'000.- en conséquence en 2023).

La Commission financière rend ainsi attentive au fait qu'avec le calendrier présenté dans le message, la plupart des coûts seront déjà encourus en 2022. Le montant total dépensé pour cette réalisation devra pourtant correspondre à celui du crédit octroyé de CHF 1'050'000.- par le Conseil général.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, dans sa majorité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 1'050'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Gaël Gobet, Président. Le Conseil communal reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS a débattu du message relatif à la réfection et la mise en conformité du terrain de foot principal du Platy.

Il a approuvé la mise en conformité à l'unanimité. Lors des échanges au sein du groupe deux questions, des suggestions et des réflexions ont été discutées.

Tout d'abord, nous soutenons l'appui de la Commune concernant le football à Villars-sur-Glâne, cela permet de soutenir l'excellent travail d'un club qui favorise l'activité physique, la cohésion sociale et les activités de groupe. Suite à la pandémie de Covid-19, il est important de soutenir les actions de promotion de la santé qui touchent particulièrement les jeunes.

Concernant la variante présentée, le choix privilégie du gazon plaqué au lieu de gazon ensemencé. La différence entre les deux variantes se monte à CHF 120'000.- supplémentaires et quelques mois de gain de temps. Pour une quarantaine de match cela représente environ CHF 3'000.- par match. Cette proposition est généreuse envers le football.

Que pourrait-on financer ? Quelle aide proposer au sport en général à Villars-sur-Glâne pour cette somme ? Est-ce que ce montant alloué pour le club de foot ne prêterait pas un autre club de sport avec des besoins de soutien financier ? Dans l'optique de favoriser l'équité financière, nous espérons pouvoir compter sur un soutien similaire de la Commune envers les autres clubs sportifs par exemple quand il faudra décider d'améliorer le Dojo.

La deuxième interrogation concerne l'impact écologique du choix de revêtement. Entre l'ensemencement et le placage de gazon, lequel des procédés est-il le moins nuisible pour l'environnement ? Une étude de la Ville de Zurich a fait l'analyse de l'impact écologique selon le type de procédé choisi. Les résultats montrent qu'en prenant en compte un bilan écologique sur le cycle de vie ce n'est pas la mise en place d'un terrain de foot qui est déterminant. C'est de loin l'entretien, notamment les engrais et produits phytosanitaires qui ont le plus grand impact sur l'environnement.

Partant de ces constats, nous suggérons d'approfondir la question de l'entretien écologique des terrains de sport dans la Commune et les facteurs qui favorisent leur longévité. Selon cette étude pour des terrains peu utilisés le mulchage est nettement moins nocif. La quantité d'engrais peut y être divisé par deux.

M. Gaël Gobet, Président. M. Gautier.

M. Sergio Gautier, Conseiller général. Construit en 1982, il y a 40 ans, le terrain tel qu'on le connaît aujourd'hui ne correspond plus aux normes de l'ASF et il est temps d'y remédier pour la sécurité de tous les utilisateurs.

Le complexe de foot de Villars-sur-Glâne est un lieu primordial pour notre Commune car il ne réunit pas que des sportifs mais toute une vie sociale, qui comprend des familles, des jeunes, des adultes et des séniors de différentes nationalités et cultures. Il permet aussi de rassembler tous les différents quartiers que compte notre Commune. Pour accueillir tout ce melting-pot, une buvette, qui est tenue par quatre familles qui se relaient, est ouverte tous les jours de match.

A Villars-sur-Glâne, le football est le sport le plus pratiqué et le club compte actuellement 430 membres actifs dont 80 filles, ce qui constitue le premier club du Canton en nombre d'équipes féminines.

Nos équipes s'illustrent fréquemment dans nos championnats des plus jeunes à la première équipe. Par exemple, cette année les actives ont remporté le championnat de 3^{ème} ligue, ce qui leur a permis d'atteindre le 2^{ème} ligue interrégionale. Les juniors A après un championnat sans défaite accèdent à la ligue supérieure, le groupe promotion. En ce moment, la première équipe joue les matchs de barrage pour accéder à la 2^{ème} ligue.

Je pense que moderniser nos installations ne fera qu'agrandir l'impact positive de notre club envers la population et plus directement envers les jeunes qui auront plus facilement envie de pratiquer un sport.

Par la suite, pourquoi ne pas rafraîchir l'état de nos gradins, créer une deuxième buvette dans le terrain synthétique et en général améliorer le confort de nos infrastructures. Le club et la Commune pourrait en tirer profit et nos structures sportives évolueraient d'une manière optimale dans le temps. Je me mets à rêver mais c'est en rêvant que l'on fait avancer les choses.

C'est pour toutes ces raisons que le parti socialiste est favorable à la réfection du terrain principale de foot et nous encourageons le Conseil général à faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. M. Schneuwly.

M. Jean-Claude Schneuwly, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 25 mai 2022, le groupe PLR-PVL a examiné attentivement le message relatif à la réfection et la mise en conformité du terrain de football principal du Platy.

Le message soumis étant très détaillé, il n'a pas soulevé de questions complémentaires.

A l'unanimité, les membres présents ont apporté leur soutien à la réfection de ce terrain et ont été convaincus de la pertinence de cette dépense de CHF 1'050'000.-. Le FC Villars pourra, dès lors, maintenir son objectif principal qui est la cohésion sociale par la pratique du football dans la Commune. Basé sur ces considérations le groupe PLR-PVL vous invite à approuver ce message.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 24 mai dernier, le groupe Le Centre a examiné avec intérêt le message relatif à la réfection et la mise en conformité du terrain de foot principal du Platy.

Il est apparu clair pour notre groupe que le terrain actuel, datant de 1982, n'est plus adapté aux besoins d'un club de cette envergure, les problèmes récurrents d'eau liés au drainage vieillissant compliquent fondamentalement l'organisation des matchs notamment en automne.

De plus, si le terrain a bénéficié de dérogations jusqu'ici, notre groupe estime que l'aspect sécuritaire notamment de la distance des barrières ne doit pas être sous-estimé et justifie une mise aux normes rapide avant qu'il y ait d'autres accidents comme il nous a été rapporté.

Enfin, concernant la variante de plaquage choisi, notre groupe soutient cette proposition au vu des avantages présentés dans le message

Notre groupe a accepté ce message à l'unanimité des membres présents et vous invite à faire de même.

Nous profitons de ce message pour féliciter l'ensemble des bénévoles, comité, entraîneurs, staff, oeuvrant notamment pour les jeunes au sein du FC Villars et souhaitons plein succès à ses équipes notamment dans les phases finales.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, la parole est au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je répondrai juste à la question de M. Schmidt, concernant l'équité financière envers les autres sociétés sportives. Au niveau des infrastructures sportives dans la Commune nous sommes assez modestes. En collaboration avec la Commission des sports, nous avons déjà commencé à étudier certains sports qui mériteraient un plus grand appui. Des innovations vous seront présentées en temps utile dans le cadre du prochain budget ainsi qu'au niveau de l'usage du Centre sportif et de ses futurs besoins.

Concernant l'impact écologique, les rouleaux de placages seront transportés par camion, il est vrai mais il faut aussi mentionner que le semis proposé n'est pas une solution optimale. Avec

les fortes pluies de l'année passée, il y a la question de la difficulté d'obtenir le semis et à quel prix. Le placage tant au niveau financier qu'au niveau qualité semble être la meilleure solution. Quant à la question de M. Gautier concernant l'état des gradins, cet élément est toujours sujet à des discussions. Quant à une deuxième buvette, je suis un peu dubitatif, on ne peut pas attribuer une buvette à chaque association sportive.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la réfection et la mise en conformité du terrain de foot principal du Platy pour un montant de CHF 1'050'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 63'000.-, soit CHF 42'000.- pour l'amortissement de 4% et de CHF 21'000.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Je propose 10 minutes d'interruption au tiers de notre ordre du jour.

La séance est interrompue de 21h00 à 21h10.

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons poursuivre notre ordre du jour avec le point 6.

6. Message relatif à la réfection intérieure de l'école de Cormanon

M. Gaël Gobet, Président. La parole est à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du dossier, et M. Joël Pochon, Chef du Service des écoles, en remplacement de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale, occupée à d'autres obligations en lien avec la Commune.

Suite au crédit de CHF 100'000.- accordé pour l'étude du projet, le Conseil général est appelé maintenant à se prononcer sur un crédit de CHF 2'710'000.- pour la réalisation proprement

dite des travaux de réfection intérieure de l'école de Cormanon. Il s'agit en fait de la dernière phase de rénovation de cette école.

La Commission financière est consciente des difficultés rencontrées avec ce projet actuellement en raison d'une part, de la hausse des coûts des matériaux et d'autre part, du respect du planning intentionnel en vue de garantir les cours pour les élèves.

Compte tenu du fait que les prix ne peuvent pas être totalement garantis, la Commission financière demande, qu'en cas de dépassement avéré des coûts par rapport à l'estimation figurant dans le message, la Commission financière et le Conseil général en soient informés dans les meilleurs délais.

La Commission financière a pris note que pour des impératifs de sécurité, d'isolation et d'étanchéité, un accès ascenseur n'est malheureusement pas possible depuis l'extérieur.

Le crédit demandé porte aussi sur le changement du mobilier des salles de classe puisque celui-ci ne répond plus aux normes. Fort heureusement, garantie a été donnée à la Commission financière que les pupitres actuels, pour certains encore en bon état et donc toujours utilisables, bénéficieront d'une seconde vie.

Au vu du montant élevé des travaux à réaliser, la Commission financière a reçu l'assurance que les règles sur les marchés publics seront respectées, l'architecte mandaté, étant le garant de leur bonne application selon les dires des représentants de la Commune.

La Commission financière constate que, compte tenu de la durée du chantier, le crédit demandé sera utilisé sur deux exercices comptables, 2022-2023, d'où une vigilance particulière à avoir sur le suivi de cet investissement.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 2'710'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Gaël Gobet, Président. Le Conseil communal reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. M. Dousse.

M. Nicolas Dousse, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire, le groupe Le Centre a examiné le message relatif à la réfection intérieure de l'école de Cormanon.

Suite à la rénovation de l'enveloppe des bâtiments ainsi que les bâtiment B et D en 2018, voici venu le temps de rénover la suite et la fin de l'école afin de la mettre au goût du jour.

Probablement grâce à l'expérience des précédentes rénovations, ce message a été pensé de manière minutieuse :

- en tenant compte par exemple du calendrier scolaire pour les étapes de rénovations, afin de minimiser les perturbations pour les élèves et les enseignants ;
- en pensant à la communication aux parents pour les tenir informés, et
- en prévoyant un mobilier répondant aux dernières recommandations.

Je tiens ici à remercier le Conseil communal pour la qualité de ce message et espère qu'il serve de référence pour les messages futurs. Gageons que le suivi de la réalisation des travaux suive ce même chemin.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil général du 14 octobre dernier, les différents orateurs dont le groupe Le Centre avaient souligné l'importance du choix des matériaux et des entreprises pour que celles-ci restent locales ou régionales et qu'elles minimisent l'empreinte carbone. Le Conseil communal avait répondu qu'il partageait ce souci. Bien que nous comprenions qu'au vu de la situation actuelle, les prix ne peuvent pas être garantis à large échéance, nous espérons que ces préoccupations aient été néanmoins intégrées à l'appel d'offres.

Le groupe Le Centre soutient ce projet à l'unanimité et vous invite à faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Andina.

Mme Roseline Andina, Conseillère générale. Pour faire suite à la séance de préparation qui s'est tenue le mercredi 25 mai dernier, le parti socialiste vous fait part de sa position concernant le message relatif à la réfection intérieure de l'école de Cormanon,

Chaque quartier comprend sa propre école neuve ou rénovée. Avec la réfection intérieure de l'école, le quartier de Cormanon pourra ainsi s'enorgueillir d'avoir des bâtiments entièrement rénovés.

Notre parti tient à ce que chaque écolier de n'importe quel quartier de notre Commune puisse jouir des meilleures conditions pendant sa scolarité. L'école de Cormanon ainsi totalement rénovée, le sera pour le bien de l'actuelle et des futures générations.

Le parti socialiste soutien fermement ce message et vous invite à en faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. M. Ponzio.

M. Guido Ponzio, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS a pris connaissance avec intérêt de la demande de crédit relative à la réfection intérieure de l'école de Cormanon.

Les travaux décrits permettront de conclure ainsi la rénovation et la mise aux normes de ces bâtiments à la satisfaction des utilisateurs.

Si notre groupe approuve sans réserve le crédit proposé, nous demandons que dans le cadre de cette opération de rénovation, toutes les possibilités de recyclage ou de réemploi des matériaux et éléments remplacés soient attentivement évaluées. Dans le cas particulier, et selon l'état des composants, cette valorisation pourrait concerner certains éléments de menuiserie, l'appareillage électrique et sanitaire, ou encore le mobilier scolaire.

Même si la pratique est actuellement encore limitée, des structures se sont mises en place pour développer l'économie circulaire dans le domaine de la construction. On peut citer par exemple la Ressourcerie, centre de compétence fribourgeois du réemploi, récemment installée sur le site de Bluefactory, ou encore la plateforme Salza soutenue par l'Office fédéral de l'environnement.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie d'avance le Conseil communal de bien vouloir tenir informé le Conseil général du résultat des démarches qu'il mènera dans ce sens.

M. Gaël Gobet, Président. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. 10 ans, voilà 10 ans que la saga Cormanon a débuté, espérons que ce message, 7^{ème} du nom, sera le dernier.

A la lecture de ce message, je n'ai pu m'empêcher de me replonger dans le procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 février 2016 où était voté le crédit de la rénovation de l'aile nord de l'école de Cormanon.

Lors de cette séance, le groupe PLR-PVL avait demandé la démolition complète de l'école de Cormanon pour en construire une nouvelle. Trop cher nous avait-on alors rétorqué !

Et pour la rénovation de l'aile SUD ? Maximum CHF 500'000.- nous avait-on promis ! Et la problématique des polluants du bâtiment ? On prend ça en main dès la semaine prochaine !

Force est de constater que tout n'est pas allé comme prévu dans ce projet et 6 ans plus tard, nous nous retrouvons face à une nouvelle dépense pour une école plus ou moins rénovée, plus ou moins fonctionnelle, avec des étages plus ou moins accessibles aux personnes à mobilité réduite et des sanitaires plus ou moins au goût du jour.

Le tout pour plus de 17 millions, décompte toujours en cours !

Revenons au projet proposé dans le message relatif à la réfection intérieure de l'école de Cormanon. Si nous approuvons les travaux de remplacements des revêtements de sol ou autre mise à niveau des installations techniques ou de protections incendie qui sont nécessaires, nous regrettons cependant que :

- Aucune synergie n'ait été faite avec les différents appels d'offre de mobilier que nous avons eu ces dernières années. Regrouper les commandes de mobilier avec celles faites pour l'aile nord, pour Villars-Vert ou encore pour l'école du Platy nous aurait certainement fait bénéficier de bien meilleures conditions, financières ou qualitatives.
- Nous regrettons encore plus que tous les locaux ne soient pas, pour une fois, rénovés. Pourquoi ne mettons-nous pas toute l'énergie et les fonds nécessaires pour terminer la rénovation complète de cet établissement ? J'imagine déjà en 2025, le message pour la rénovation des sanitaires de l'aile ouest qui ne sont plus aux normes. Et on recommence à intervenir pour le désamiantage, pour le carrelage, pour les installations sanitaires alors que nous aurons tous les maitres d'état sur place lors de la réfection prévue dans ce message. La politique du saucisson à vécu.
- Enfin, et c'est là le point le plus important, l'accès aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Imaginons une personne à mobilité réduite ayant une séance dans la

salle de conférence du bâtiment C, celui de la salle de gym et devant se rendre dans une salle de classe à l'étage du bâtiment A. Si j'ai bien compris, elle devra : traverser le bâtiment C, descendre dans le bâtiment D, sortir du bâtiment, contourner le bâtiment B par l'extérieur jusqu'au chemin des écoles, traverser tout le bâtiment A pour prendre l'ascenseur, monter, et retraverser tout le bâtiment pour accéder à la salle de classe en question ? S'agit-il réellement de la solution la plus efficace comme indiqué dans le message ? Une solution autour du noyau du bâtiment D n'a-t-elle pas été envisagée ? Et si oui, est-ce que ce sont des contraintes techniques ou financières qui ont poussé à l'abandon de cette option ?

J'espère que certaines de nos doléances seront entendues et que la fluctuation des prix déjà annoncée dans ce message permettra au Conseil communal de revenir dans 3 ans vers le Conseil général avec non pas une nouvelle demande de crédit mais avec une invitation pour l'inauguration de l'école de Cormanon entièrement rénovée et facilement accessible à tous.

Pour conclure, permettez-moi reprendre les mots du Président de la Commission financière de l'époque : « n'ayant d'autre choix que celui d'adhérer aux propositions qui lui sont faites, le groupe PLR-PVL, à l'unanimité, vous encourage à accepter la demande de crédit de CHF 2'710'000 et d'autoriser le recours à l'emprunt ».

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal pour les réponses. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je remercie les groupes pour leur soutien à ce message. J'ai pris note des différentes remarques notamment sur les possibilités de recyclage. J'informerai les Services techniques qui examineront ce qui est possible de faire dans le contexte de cette rénovation.

Par rapport à la mobilité réduite et la remarque du groupe PLR-PVL, nous avons longuement réfléchi afin de trouver la meilleure solution. Il y avait aussi des contraintes notamment par rapport à l'accès des camions-pompiers dans la cour d'école. Nous ne pouvions pas placer un ascenseur à n'importe quel endroit et celui choisi, au final, par les architectes et les spécialistes du groupe technique était le meilleur endroit dans le cadre d'une rénovation.

Le choix a été de rénover cette école et de ne pas la détruire pour en construire une nouvelle. Une école de cette envergure aurait coûté probablement entre 20 et 30 millions de francs. On

a fait le choix « de recycler » des bâtiments bien placés et on essaie de proposer les meilleures solutions possibles au vu du contexte.

Par rapport au mobilier, il y a des appels d'offre qui sont organisés par école et je n'ai pas d'autres éléments à vous communiquer en l'état.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que les réponses suscitent des réactions de la part du Conseil général ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la réfection intérieure de l'école de Cormanon pour un montant de CHF 2'710'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 135'500.-, soit CHF 81'300.- pour l'amortissement de 3% et de CHF 54'200.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Message relatif aux études pour la construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie communale

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du dossier accompagnée de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal ainsi que M. Ali Eraslan, Responsable des Services extérieurs.

Consciente de la nécessité d'améliorer l'infrastructure actuelle de la déchetterie communale très sollicitée par les habitants de notre Commune, la Commission financière soutient la demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 100'000.- pour réaliser l'étude et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

En effet, ce projet permettra de mieux valoriser l'espace à disposition par l'implantation de constructions sur le terrain devenu libre après la démolition de la fermette afin de répondre aux besoins d'une déchetterie principale d'une commune de plus de 12'000 habitants.

Il y a lieu toutefois de souligner que le programme de réaménagement reste modeste, mais aura l'avantage, malgré tout, de faciliter le travail des employés communaux. La réorganisation des lieux sera aussi plus fonctionnelle pour les utilisateurs de la déchetterie.

La Commission financière a pris note qu'une synergie avec la STEP pour ce qui est de l'utilisation en commun des bureaux et vestiaires n'est pas envisageable, étant donné qu'il s'agit de deux services bien distincts aux activités totalement différentes. Aucun gain de temps ou d'argent ne saurait résulter d'un partage de ces installations.

La Commission financière a pris acte que la question des panneaux solaires sur les couverts fera encore l'objet d'un examen plus précis, l'estimation des coûts figurant dans le message ayant été faite sur la base d'un avant-projet.

Enfin, le crédit d'étude permettra d'affiner les coûts de construction en vue de la demande de crédit au Conseil général pour sa réalisation. Toutefois, la Commission financière a déjà été informée que le montant de CHF 820'000.- inscrit au plan financier sera dépassé en raison de travaux supplémentaires en lien avec notamment la réfection des conduites souterraines.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Gaël Gobet, Président. Le Conseil communal reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt du message relatif aux études pour la construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie communale.

La déchetterie communale constitue certes le lieu à priori peu séduisant où se récupèrent, se stockent et se valorisent nos déchets. Ce que d'aucuns pourraient considérer comme le lieu détesté des corvées hebdomadaires est en réalité l'un des lieux de rencontre privilégiés de notre Commune. Un personnel dévoué et avenant vous conseille et vous apporte son aide.

Des citoyennes et citoyens font preuve d'entraide et vous offrent ce contact personnel bien réel comme à l'époque où le smartphone n'avait pas encore été inventé.

Lieu tellement fréquenté que nos partis respectifs y trouvent une atmosphère propice à la rencontre pour convaincre et parfois débattre de l'avenir souhaité pour notre chère Commune. C'est donc avec enthousiasme que le parti socialiste va approuver le crédit d'investissement pour financer les études nécessaires à établir le projet définitif et procéder aux appels d'offres pour offrir les conditions de travail que mérite notre personnel communal, y installer les abris nécessaires au stockage rationnel du matériel et des machines. Il invite le Conseil communal à ne pas oublier tout ce qui peut contribuer au développement durable et à la production d'énergie renouvelable, sans oublier le maintien de la convivialité de ce lieu tant fréquenté.

M. Gaël Gobet, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue le 24 mai 2022, le groupe Le Centre a examiné avec attention le message relatif aux études pour la construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie communale.

Afin de ne pas prolonger inutilement cette séance, je vais être bref.

Le plan annexé c'est bien. Mais un plan avec des informations plus utiles que les courbes de niveaux, comme la route, son trottoir, les places de stationnement ou le bassin alimenté par la source c'est mieux. Les annexes en couleurs c'est bien. Mais les bonnes couleurs avec le jaune pour les objets à démolir, le rouge pour ce qui est nouveau et le noir pour l'existant, c'est mieux.

Plus d'un million pour un pavillon et trois couverts, c'est cher. Utiliser autant de terrain avec cet avant-projet, c'est, à mon avis, du gaspillage. J'ose espérer, qu'avec le montant qui sera voté ce soir, qu'une étude soit faite avec la possibilité d'avoir le pavillon sur les couverts. Et qu'on ne vienne pas me dire que ce sera plus difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Malgré toutes ces remarques, le groupe Le Centre va soutenir ce message dans sa grande majorité.

M. Gaël Gobet, Président. M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS soutient le projet de construction sur le site de Ste-Apolline avec un regret pour la destruction du patrimoine rural du début du 20^{ème} siècle. Un comptage sur la carte Siegfried (début du siècle) dénombre 74 bâtiments sur la Commune, combien de ces bâtiments sont encore sur pied ? Si la valeur historique est faite au niveau cantonal, la conservation de son patrimoine demeure une tâche communale. Ne regretterons-nous pas une destruction hâtive, la ferme pourrait-elle être intégrée au projet dans un format réduit ?

Indépendamment de ces remarques, un projet ne peut, à notre sens, se faire uniquement avec une installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des toitures. La nécessité de production d'électricité est une préoccupation centrale pour notre pays. En aucun cas une collectivité ne devrait se soustraire à cette obligation collective et se contenter d'une maigre production autarcique.

Finalement la tendance haussière des tarifs d'énergie ainsi que les subsides convertiront certainement ce projet en un investissement rentable.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal pour les réponses. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je n'ai pas entendu de questions. J'ai pris note de certaines remarques notamment celles de M. Eugster. Aujourd'hui nous vous demandons uniquement un crédit pour des études, je reviendrai avec un message pour la demande de crédit de construction avec des plans complets lorsque le projet aura été totalement développé.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif aux études pour la construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie communale pour un montant de CHF 100'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 12'000.-, soit CHF 10'000.- pour l'amortissement de 10% et CHF 2'000.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 46 oui et 2 non

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Message relatif au plan quinquennal des investissements sur les infrastructures d'eau potable et défense incendie, période 2023-2027

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Claude Monney, Conseiller communal en charge du dossier, et M. Sylvain Zehnder, Responsable conduites industrielles et cadastre.

La Commission financière est consciente de la nécessité de la mise en place d'un nouveau plan quinquennal pour, d'une part, le maintien des installations existantes d'autre part, le renouvellement de celles qui doivent l'être et enfin pour procéder à de plus gros investissements compte tenu d'un réservoir actuellement sous-dimensionné et d'une conduite de transport défectueuse. A cela s'ajoute le coût de la mise en place d'une nouvelle technologie pour les compteurs d'eau.

Ces différents investissements expliquent la raison de l'augmentation des coûts de ce plan quinquennale par rapport aux précédents. En effet, il s'agit d'une hausse de 50% par rapport au dernier plan 2018-2022. Le montant dépasse aussi les coûts nécessaires pour couvrir l'amortissement de 66%. Toutefois, on peut partir de l'idée, qu'une fois ces travaux réalisés, le niveau de dépenses retrouvera des valeurs inférieures d'autant plus que, selon MCH2, la durée d'amortissement pour le réservoir portera sur 66 ans et 20 ans pour les nouveaux compteurs.

La Commission financière note que, selon les normes MCH2, le financement de l'investissement ne peut plus se faire par la réserve. Les investissements relatifs à l'eau doivent dorénavant être traités comme les autres investissements de la Commune, à savoir par un emprunt qui génère une charge d'amortissement et une charge d'intérêt.

Quant à la subvention de l'ECAB, il n'y a pas lieu de l'espérer, puisque celle-ci a été supprimée il y a plus de 4 ans déjà. Dorénavant, elle ne porte plus que sur les hydrantes sur un taux de 50%.

A la crainte de la Commission financière, relative aux frais résultants des fuites sur le réseau d'eau communal, elle a été rassurée de savoir qu'elles sont très rapidement détectées mais qu'il est dans l'ordre des choses d'accepter des pertes, jugées inévitables, de l'ordre de 10% à 15%. Par contre, ce sont les frais de génie civil qui font mal au porte-monnaie communal.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement la demande de crédit de CHF 5'574'500.- relatif au plan quinquennal des investissements sur les infrastructures d'eau potable et de défense incendie pour la période 2023-2027 et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Gaël Gobet, Président. Le Conseil communal reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. M. Longchamp.

M. Quentin Longchamp, Conseiller général. Le réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie de la Commune consiste en 2 captages, 48 chambres spéciales, 1 réservoir, 46 km de conduites principales, 12 km de conduites de transport et autres agrégats estimés à 48 millions de francs. Toutes ses infrastructures nécessitent des travaux d'entretien, de réfection ou de remplacement afin de garantir l'approvisionnement, la distribution et le bon fonctionnement du réseau. Similairement aux années 2010 et 2017, le Conseil communal demande d'accorder un crédit d'investissement permettant le renouvellement pour le maintien de la valeur de ces infrastructures et leurs futures extensions pour les cinq prochaines années.

Il est constaté que la planification quinquennale des investissements est détaillée et chiffrée selon les expériences passées, attestant d'une vision claire quant à la stratégie de renouvellement des installations. Le groupe Le Centre encourage la Commune à poursuivre ses efforts pour réaliser les travaux de renouvellement en parallèle d'autres interventions dans le cadre de travaux routiers, de chauffage à distance ou d'évacuation des eaux, ceci afin de limiter les nuisances pour les riverains et de réduire les coûts.

Tenant compte des éléments susmentionnés, le groupe Le Centre accepte à son unanimité la demande de crédit d'investissement.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Lors de notre réunion de préparation le 25 mai dernier, le groupe socialiste a analysé avec soin ce message concernant le plan quinquennal

des investissements sur les infrastructures d'eau potable et de défense incendie pour la période 2023-2027.

Ouvrir chez soi un robinet et l'eau coule ! Ouvrir une borne à incendie et l'eau arrive, heureusement ! Cela paraît simple et pourtant nous rendons-nous compte vraiment de la chance extrême que nous avons ? Il nous semble très important d'en prendre conscience.

Pour arriver à ce résultat, il y a toutefois un travail gigantesque à fournir en amont. La planification précise en fait partie.

Le message très clair et précis a pour conséquence heureuse que nous n'avons aucun commentaire à faire.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à cette analyse : dans le terrain, dans l'analyse, dans la planification et dans l'élaboration de ce message.

C'est sans réserve, si je puis dire, que nous acceptons ce message et vous recommandons d'en faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 25 mai 2022, le groupe Verts Centre-Gauche PCS a étudié avec grand intérêt le message qui nous est soumis.

Il nous semble important de souligner la chance que nous avons que la responsabilité de cette infrastructure, si importante pour la vie quotidienne de nos citoyennes et citoyens soit sous l'autorité communale et que nous avons le privilège d'en débattre.

Une infrastructure comme celle de l'eau potable demande un soin continu. Elle demande une connaissance accrue de son état et des projets adaptés pour son maintien et développement. Qui aura une meilleure connaissance que nos services communaux responsables ? Ces installations demandent un renouvellement préventif en référence à la durée de vie des installations, un développement pour rendre le réseau plus résilient, une extension en fonction des projets immobiliers et une modernisation comme la digitalisation des compteurs.

Notre groupe salut l'effort de notre administration de chercher systématiquement des synergies avec les partenaires comme par exemple le Service des ponts et chaussées, le

Groupe E, FRICAD II et III pour rendre les projets moins chers. Ces partenaires ont certainement, à leur tour, un plan quinquennal. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS est certain, que le Conseil communal utilise cette situation d'une manière proactive en plus de la nécessité d'avoir à disposition une capacité réactive en cas d'imprévus, comme mentionné dans le texte.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie le Conseil communal et son Service pour le soin qu'il porte à notre infrastructure en général et celle de l'eau potable en particulier. Le groupe accepte le message et vous invite de faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Je vous remercie pour vos avis favorables. J'ai noté l'expression « sans réserve » mais c'est tout de même avec réserve car il faudra agrandir notre réservoir. Par rapport au plan quinquennal et les synergies avec des autres entités, c'est quelque chose qui se fait régulièrement afin d'embêter le moins possible les riverains comme ceux de la route de l'Eglise et surtout afin de diminuer les coûts.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au plan quinquennal des investissements sur les infrastructures d'eau potable et de défense incendie, période 2023-2027 pour un montant de CHF 5'574'500.- H.T., avec un total de charges financières annuelles de CHF 199'036.-, soit CHF 6'000.- pour l'amortissement de 2% sur CHF 300'000.-, CHF 49'056.- pour l'amortissement de 1.25% sur CHF 3'924'500.-, CHF 15'000.- pour l'amortissement de 1.5% sur CHF 1'000'000.-, CHF 17'500.- pour l'amortissement de 5% sur CHF 350'000.- et CHF 111'480.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Postulat N° 031 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la transparence sur les marchés octroyés par la Commune (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

M. Gaël Gobet, Président. Je vais vous informer de la procédure en entier pour les nouveaux membres du Conseil. En application de l'article 56 du règlement du Conseil général, le Conseil général doit se prononcer sur la recevabilité ou la qualification formelle de ce postulat avant de le traiter sur le fond. Le Bureau a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée à son auteure s'agissant uniquement de la recevabilité de leurs postulats. L'auteure n'a pas de remarque.

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer au sujet de la recevabilité. Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer sur la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celle et ceux qui estiment que le postulat N° 031 est recevable, le manifeste par main levée.

La recevabilité du postulats N° 031 est acceptée à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à son auteure. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Notre Commune octroie beaucoup de mandats à beaucoup d'entreprises selon les règles sur les marchés publics. Pour assurer une meilleure transparence sur ces marchés, il serait opportun de connaître le nom des mandataires des mandats importants, aussi bien pour les marchés en dessous du seuil pour la publication du marché que pour ceux en dessus.

Pour avoir une bonne vue d'ensemble, il serait opportun selon notre avis de lister tous les mandats au même endroit. Nous invitons donc le Conseil communal à étudier la question évoquée et vous remercions pour votre soutien.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?
M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Le Conseil communal a pris connaissance de ce postulat et constate, tout d'abord, que la loi cantonale vient d'être révisée et que le Canton de Fribourg a

adhéré à l'accord intercantonal sur les marchés publics. Dans le cadre de cet accord comme mentionné dans le postulat, les règles de transparence ont été fixées et la loi fribourgeoise ne prévoit pas d'aller au-delà.

Nous pouvons donner plus de travail à nos services communaux et aller au-delà de cette loi mais le Conseil communal estime que ce n'est pas nécessaire. J'ai envie de dire que la plus grande garantie contre le clientélisme est la diversité des gens qui compose le pouvoir adjudicateur : nous sommes tous des personnes diverses, de partis politiques divers et c'est cela qui garantit aussi que des entreprises variées sont invitées à soumissionner auprès de la Commune.

Je ne connais pas de commune en Suisse romande qui pratique ce genre de transparence. Nous pouvons fixer des seuils à tous les niveaux, mais la question concerne l'aspect pratique, une fois que la liste sera publiée, elle sera passée en revue et il y aura beaucoup de questions de savoir pourquoi tel et tel a été choisi et nous devons justifier toutes les adjudications. Je précise qu'il y a des procédures de recours. Si un adjudicataire n'est pas satisfait du choix de la Commune, il peut agir en justice pour demander les raisons d'avoir été écarté.

Nous pensons qu'une transparence au-delà de ce qui a été discuté au Grand Conseil, n'est pas souhaitable. Toutes les publications qui remplissent les seuils sont publiées sur SIMAP.

A la question d'établir un rapport sur ce qui est possible de faire, le Conseil communal estime qu'établir un rapport serait du travail dans le vide.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. Mme Andina.

Mme Roseline Andina, Conseillère générale. Pour faire suite à la séance de préparation qui s'est tenue le mercredi 25 mai dernier, le parti socialiste vous fait part de sa position concernant le postulat « transparence sur les marchés octroyés par la Commune ».

Avant de traiter ce postulat, le parti socialiste se pose la question si plutôt que d'introduire une série de postulats, il ne serait pas plus judicieux de poser simplement des questions lors des séances du Conseil général sous le point des divers. Ceci éviterait notamment de surcharger inutilement l'administration communale, ce qui a un coût certain.

Il en va de même pour le postulat concernant la transparence sur les marchés octroyés par la Commune. Comme largement décrit par la postulante, les différents textes de loi sont suffisamment détaillés et le Conseil communal n'a d'autre choix que de s'y conformer voire de les respecter.

Demander à la Commune de publier tous les marchés à partir, par exemple, d'un montant minimum de CHF 20'000.- tel que proposé par la postulante cela revient, une fois de plus, à surcharger l'administration communale, ce qui a, comme je l'ai indiqué, un coût certain.

De ce fait, le parti socialiste vous invite à ne pas donner une suite favorable à ce postulat et à rejeter sa transmission.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je tiens juste à rappeler qu'il n'y a pas si longtemps nous avons renvoyé un message concernant les panneaux solaires avec notamment la raison de n'avoir pas proposé plus d'une offre. Je pense qu'effectivement se poser la question pour les marchés publics est pertinente. Si cela peut éviter que dans le futur cela se reproduise, je crois que cela peut être une réflexion intéressante.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Je ne sais pas dans quelle mesure le parti socialiste connaît l'utilisation d'un programme comptable mais sortir l'ensemble des postes qui dépassent CHF 20'000.- d'un programme de comptabilité n'est pas un immense travail et ne générerait pas de charges gigantesques et on ne peut pas m'accuser de ne pas être sensible aux économies de coûts.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 031 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

**La transmission du postulat N° 031 au Conseil communal est refusée par 29 non
16 oui et 3 abstentions**

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

**10. Postulat N° 032 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)**

M. Gaël Gobet, Président. Même procédure que le point précédent. Y a-t-il des remarques quant à la recevabilité de ce postulat ? Est-ce que son auteure souhaite ajouter une information sur la recevabilité. Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer sur la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui estiment que le postulat N° 032 est recevable, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 032 est acceptée à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à son auteure, Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Nous pensons que les espèces exotiques envahissantes ne sont pas un problème dans notre Commune. Peut-être c'est le cas pour ceux qui pensent qu'une plante est une plante, qu'importe l'impact environnementale qu'elle puisse avoir. À mon avis personnel, il faut absolument protéger notre biodiversité et là les espèces exotiques envahissantes sont un vrai problème. Elles surplombent la faune indigène et se propagent souvent de manière incontrôlable, une fois qu'elles se sont introduites sur le territoire communal.

J'ai entendu qu'il y a déjà des règles très strictes sur ce qui peut être planté dans les jardins villarois. Par contre, lors de mes différentes promenades dans notre Commune, je constate qu'il a beaucoup d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire et qu'elles sont toujours plantés dans les jardins villarois. Pour vous montrer ce dont je vous parle, quelques photos vous sont projetées à l'écran. On peut y voir entre autres du rhus typhina mieux connu sous le nom de Sumac et beaucoup de Prunus laurocerasus L. ou laurier-cerise qui est toujours planté dans presque chaque jardin réaménagé. Ces deux plantes sont inscrites sur la liste noire des plantes exotiques envahissantes.

Quand je vois cela, je constate que soit les instructions ne sont pas assez claires ou qu'il n'y a pas de contrôle sur les règles de plantations ou encore que personne n'est conscient de la

problématique au sein de notre Commune. C'est, dès lors, pour cette raison que les postulants invitent le Conseil communal à étudier la problématique des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de notre Commune. Nous vous remercions pour votre soutien pour la protection de la biodiversité au sein de notre Commune et l'acceptation du présent postulat.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil communal. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Les espèces exotiques envahissantes se révèlent être un réel danger pour la diversité biologique. Elles peuvent provoquer de gros dommages écologiques et économiques ainsi que d'importantes atteintes à la santé de la population. La lutte concernant ces espèces passe par la transmission des informations et la sensibilisation des habitants ainsi que des professionnels concernés.

Au niveau fédéral, deux listes distinctes ont été élaborées : la Liste noire et la Watch Liste. La première vise l'élimination des plantes, la seconde la surveillance de la propagation.

Au niveau cantonal, c'est la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), respectivement le Service des forêts et de la nature (SFN), qui met en place la stratégie de lutte contre ces plantes envahissantes. Régulièrement, les informations qui se trouvent sur son site internet sont actualisées afin de mettre à disposition de la population les outils de reconnaissance et de lutte.

Au niveau communal, Mme Bernhard, le Conseil communal et particulièrement les Services techniques sont conscients de cette problématique. Depuis de nombreuses années et en particulier depuis l'obtention du label « Commune à papillons » en 2013, les Services techniques ont mis en place différentes mesures, dont notamment :

- la sensibilisation du personnel communal à la problématique des plantes envahissantes ;
- la participation des collaborateurs à des formations de reconnaissance et de mise en place des moyens de les contenir ou les éradiquer ;
- l'organisation des campagnes annuelles de printemps d'arrachage du Sénéçon jacobée (toxique pour le bétail) sur les parcelles communales et leurs abords ;
- l'arrachage régulier (si possible avant floraison) des chardons des champs ;
- la surveillance et arrachage des berces du Caucase : cette plante est particulièrement dangereuse, car elle peut provoquer des brûlures au 3^{ème} degré ;
- la lutte chimique, seul moyen efficace malheureusement, pour ralentir et éradiquer les foyers de Renouées du Japon sur les parcelles communales.

Sur les photos projetées, j'ai pu voir des Renouées du Japon qui m'ont été signalées le 11 mai dernier, des Bouddléias de David ou « arbres à papillon », des Rhus typhina ou Sumac.

Dans la lutte contre ces espèces envahissantes, les particuliers sont aussi concernés. Notre règlement communal contient l'article 56 qui renvoie à l'annexe 8 et qui interdit la plantation des plantes figurant sur la base de la liste noire et de la Watch List.

Sachez que les citoyens villarois n'hésitent pas à contacter les Services techniques ou leurs Conseillers communaux pour signaler la présence de plantes exotiques envahissantes.

Personnellement, depuis mon entrée en fonction, j'ai été abordée à deux reprises par des concitoyens. Dans ces deux cas, les Services techniques sont immédiatement intervenus.

Autre est la question de l'élimination de ces plantes qui peut prendre du temps, des mois, voire des années.

J'ajoute que la Commune dispose d'un collaborateur au bénéfice d'une formation particulière pour identifier les plantes envahissantes et les traiter. Cette personne vient de suivre une formation complémentaire à ce sujet. Quand ce collaborateur a un doute sur la nature envahissante ou non de la plante, il fait un prélèvement de celle-ci et le transmet au jardin botanique à Fribourg pour détermination.

Suite à votre postulat, Mme Bernhard, le Conseil communal a décidé de faire une communication dans le prochain bulletin communal au sujet des plantes exotiques envahissantes.

Au vu des explications données ce soir, j'estime qu'il a été répondu sur le fond au postulat de Mme Bernhard que je remercie pour avoir mis en avant cette problématique et contribué à la transmission des informations et à la sensibilisation de nos habitants via notre prochain bulletin communal.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Je remercie Mme Bernhard de soulever un point souvent négligé mais extrêmement important pour l'équilibre de la biodiversité de notre Commune.

Les néophytes (ou espèces à l'introduction post colombienne) se trouvent sur notre territoire sous la forme cultivée, jardinée et malheureusement invasive dans certains cas. La difficulté de reconnaissance et le manque de connaissance sur le mode végétation de ces plantes rend la lutte difficile. Ainsi nous proposons une information aux ménages, accompagnée d'une invitation à l'arrachage.

Malheureusement en observant les surfaces communales, parfois dans un état préoccupant, et je vous garantis que c'est un euphémisme, nous proposons en outre une formation approfondie pour le Service de voirie.

M. Gaël Gobet, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'aimerais juste partager un fait divers. En venant à pied à la séance de ce soir, j'ai croisé Marius Rudaz que certains d'entre nous connaissent puisqu'il a aussi siégé au sein de ce collège. Il était avec son tracteur, un sac en plastique à la main en mission pour arracher à la main des néophytes soit des « Erigeron Annuus ». Il s'est aussi plaint que les Services extérieurs n'étaient pas suffisamment informés et ne savaient pas suffisamment distinguer les plantes et lui rendaient son travail assez difficile car il a un pré adjacent qu'il travaille et qu'il laboure.

M. Gaël Gobet, Président. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement on peut toujours améliorer la connaissance sur ces plantes. J'ai aussi rencontré M. Marius Rudaz sur la promenade des Tilleuls en train de chasser le chardon. C'est un travail que tous les agriculteurs font et qui est très répétitif. Nos Services techniques, comme l'a mentionné Mme Defferrard, sont formés, tout particulièrement un collaborateur, les autres sont sensibilisés à la problématique. Après vos différentes interventions, nous les sensibiliseront encore plus car ils sont intéressés et passionnés par cela. Nous constatons aussi qu'une grande partie concerne les privés et là nous ne pouvons pas aller dans leur jardin avec une tronçonneuse ! En l'état, une sensibilisation est faite au niveau de notre bulletin communal

M. Gaël Gobet, Président. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Il reste encore la question de savoir comment est-ce possible que les privés puissent encore planter une plante qui figure sur la liste noire ? Je ne comprends pas pourquoi on ne fait rien à ce sujet !

M. Gaël Gobet, Président. En l'état des discussions, Mme Bernhard, et au vu des explications fournies par le Conseil communal, maintenez-vous votre postulat ? Mme Irene Bernhard répond par l'affirmatif.

Je vous propose donc de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 032 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

La transmission du postulat N° 032 au Conseil communal est acceptée par 31 oui, 14 non et 3 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 12 de notre ordre du jour.

**11. Postulat N° 033 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la promotion du sport extrascolaire
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)**

M. Gaël Gobet, Président. Même procédure que le point précédent. Y a-t-il des remarques quant à la recevabilité de ce postulat ? Est-ce que son auteure souhaite ajouter une information sur la recevabilité. Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer sur la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui estiment que le postulat N° 033 est recevable, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 033 est acceptée à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à son auteure, Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Comme j'ai demandé la transparence complète pour les mandats octroyés par notre Commune, ce qui devrait être normal s'il y a un contrôle interne qui fonctionne et ne causerait, dès lors, aucun travail supplémentaire. Je vais être aussi complètement transparente sur ma motivation pour ce présent postulat. Mon fils a joué le Volleyball offert par notre Commune comme sport scolaire facultatif. Il a joué avec trois autres

enfants. Comme l'entraîneur avait demandé au peu d'enfant présent d'amener des amis, il a demandé à son meilleur ami, qui était ravi de venir jouer le volley avec mon fils. Mais hélas, son ami n'habite pas notre Commune. Officiellement il n'aura donc pas pu jouer le volleyball, même si dans le cours en question il y avait un fort manque d'enfants – si vous avez déjà joué au volleyball vous pouvez peut-être comprendre que ce n'est pas tellement drôle de jouer à quatre, voire cinq, si l'entraîneur veut bien jouer avec ces enfants.

De l'autre côté, beaucoup de communes avoisinantes ne sont pas assez grandes pour pouvoir offrir des activités extrascolaires tellement variées comme nous les connaissons à Villars-sur-Glâne. Comme la fusion du Grand Fribourg ne se fera pas, la collaboration avec les communes avoisinantes dans le domaine des activités extrascolaires serait un pas vers une collaboration constructive et une ambiance chaleureuse, qui facilitera certes les discussions dans des autres thèmes, souvent plus problématiques. Nous vous invitons donc à soutenir ce postulat, non seulement pour le bien de nos enfants, mais peut-être même pour faciliter la coopération intercommunale.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?
Mme Dénervaud.

Mme Dénervaud Caroline, Conseillère communale. Avant que vous ne votiez sur la transmission du postulat de Mme Bernhard au Conseil communal, celui-ci souhaite vous apporter quelques informations au sujet de ce service communal offert aux enfants.

Tout d'abord, le but du sport scolaire facultatif est d'amener les enfants à pratiquer une activité sportive et ensuite de les amener à faire connaissance d'un sport offert par les clubs sportifs régionaux (cirque, karaté, sport de raquette, basket, escalade, volley, aviron, etc.). Certains de nos moniteurs viennent de ces clubs et l'objectif pour ces derniers est d'assurer la relève.

L'offre 2022/2023 proposera 16 activités différentes pour un potentiel de 481 élèves allant de la 2H à la 8H. Elles sont organisées dans les salles de gymnastique de Villars-sur-Glâne ou en périphérie pour certaines activités (natation, aviron, karaté, etc.).

En 2021/2022, près de 270 enfants étaient inscrits aux 22 activités encadrées par 19 moniteurs·trices ou maître·sse·s d'éducation physique de sport. Les cours sont ouverts dès 6 inscriptions. Les cours qui n'ont pas le nombre requis de participants ferment après les vacances d'automne. Les parents sont avisés de cette situation.

Ces cours sont ouverts à tous les élèves de Villars-sur-Glâne, qu'ils soient scolarisés à l'école ordinaire, à l'ERAF, dans une école privée ou en institution.

Le postulat de Mme Bernhard propose d'étendre l'offre du sport scolaire facultatif aux enfants non domiciliés à Villars-sur-Glâne.

En préambule, et en toute transparence, aucune demande n'a été transmise au Service des écoles ces dernières années par des enfants ou des familles venant d'autres communes.

Dans la mesure où le besoin ne semble pas avéré, le Conseil communal se pose, dès lors, la question de l'extension de cette offre. En effet, la mise en œuvre de cette décision engendrera les problématiques ou les questionnements suivants :

- Quel est le périmètre d'action ? Quelles communes pourraient bénéficier de cette offre pour leurs élèves ?
- Mise en place d'une collaboration intercommunale (séances de travail, convention, participation financière, etc.) ;
- Gestion des élèves hors de Villars-sur-Glâne dans le guichet virtuel qui est lié à la base de données du service. En effet, tous les élèves s'inscrivent sur le guichet virtuel avec un identifiant qui est lié à leur qualité d'élève de Villars-sur-Glâne ;
- A quel moment ouvre-t-on l'accès aux élèves hors Villars-sur-Glâne ? Au début des inscriptions en prenant le risque que l'activité soit complète pour les élèves de Villars-sur-Glâne ? Plus tard, mais à partir de quand ?
- Travail administratif supplémentaire pour le secrétariat des écoles et le responsable du sport scolaire facultatif ;
- Participation financière ou non par les communes figurant dans le périmètre ? Participation des parents, à quel prix ?

Ces problématiques semblent donc disproportionnées pour des besoins qui ne sont pas avérés.

En espérant avoir ainsi répondu aux questions posées par le postulat, le Conseil communal remercie les postulants pour leur proposition, mais vous propose de ne pas le lui transmettre pour la présentation d'un rapport supplémentaire.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 033 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

La transmission du postulat N° 033 au Conseil communal est acceptée par 27 oui, 12 non et 9 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 12.

12. Réponse au postulat N°025 déposé par Mme Valentina Marthaler (PS) concernant la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites en libre accès

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite apporter des éléments supplémentaires ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère générale. Je remercie Mme Dénervaud pour la réponse à ce postulat. Je souhaiterais juste obtenir quelques précisions. Étant donné qu'il ressort de l'analyse que le corps enseignant des élèves de 7H et 8H sont favorables à cette mesure, et j'en profite de les remercier pour avoir pris les devants et d'être conscients de cette problématique et qui visiblement, à leur propre frais mettent déjà à disposition les protections hygiéniques, dans la conclusion il mentionné que du matériel pourra être installé dans les WC à la rentrée scolaire 2022-2023, est-ce que cela sera effectivement le cas et si oui, je vous demande de bien vouloir nous faire un premier retour à notre séance du mois de décembre sur cette mesure.

Mme Dénervaud Caroline, Conseillère communale répond par l'affirmatif aux questions de Mme Marthaler en précisant qu'il serait peut-être plus judicieux d'attendre une année scolaire complète.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que la réponse à ce postulat apporte des réactions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

13. Réponse au postulat N° 027 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'installation/élargissement d'un coin « coup de pouce » à la déchetterie

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal a des précisions à donner à ce stade. Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Je remercie le Conseil communal pour la réponse bien fondée et détaillée en réponse à mon postulat sur le coin coup de pouce à la déchetterie.

Je suis entièrement d'accord qu'il ne faut pas concurrencer les offres déjà existantes. Même moi, croyant avoir une conscience pour l'économie circulaire, j'ai appris qu'il existe beaucoup d'offres que je ne connaissais pas encore, comme le Caseastock et le sous-marin jaune. Alors la proposition de mieux informer la population sur ces offres me semble très pertinente. Cela en va de même pour une meilleure signalisation du coin existant et le support pour les petites annonces. Je remercie dès lors le Conseil communal d'entreprendre ces étapes proposées dans un futur proche.

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il des interventions au niveau du Conseil général ?
M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Nous remercions le Conseil communal d'avoir repris dans sa réponse les questions concernant la bibliothèque d'outils que nous avons soulevées lors de la séance du Conseil général. Les exemples cités pour la réparation ou le partage sont particulièrement intéressants et nous suggérons, que ces informations soient reprises pour les communiquer à la population dans le bulletin communal et le site de la Commune. Nous sommes certains que les indications sur les offres pour réparer ou partager des objets et outils seront d'un grand intérêt pour la population.

Une précision encore quant aux appareils électroniques. L'Ordonnance fédérale sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques n'interdit pas la réparation et la préparation à la réutilisation des appareils déposés aux points de collecte. Ce sont les dispositions dans les contrats de SENS et swico avec les communes qui entravent la réutilisation.

Les appareils ramenés aux points de collectes sont considérés comme des déchets. Si des activités de remise en l'état ou de préparation à la réutilisation devaient avoir lieu pour des appareils déposés aux points de collecte publique, celles-ci doivent être encadrées afin d'éviter le cherry picking pour le recyclage, le traitement inapproprié des pièces non réutilisables, l'exportation illégale ou la préservation des données etc. L'Office fédéral de

l'environnement est entrain de clarifier ces points afin de faciliter les activités des communes pour la réutilisation des appareils électroniques.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 14.

14. Election d'un membre à la Commission de politique sociale

M. Gaël Gobet, Président. Suite à une démission, une place est désormais vacante à la Commission de politique sociale. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'un candidat ou d'une candidate. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL propose à la Commission de politique sociale, Mme Irene Bernhard et pour le point 15, la Commission d'aménagement, M. Filipe Silva Lago.

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il d'autres candidatures pour le poste à la Commission de politique sociale ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer à une élection tacite par acclamation.

Mme Irene Bernhard est élue membre de la Commission de politique sociale par acclamation

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 15 de l'ordre du jour.

14. Election d'un membre à la Commission d'aménagement

M. Gaël Gobet, Président. M. Grangier a présenté M. Filipe Silva Lago pour la Commission d'aménagement y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons également passer à une élection par acclamation.

M. Filipe Silva Lago est élu membre de la Commission d'aménagement par acclamation

M. Gaël Gobet, Président. Est venu le moment d'élire une candidate ou un candidat à la présidence ainsi qu'à la vice-présidence du Conseil général.

16. Election à la présidence et à la vice-présidence

M. Gaël Gobet, Président. Je vous rappelle qu'il peut y avoir une élection tacite par acclamation pour autant qu'il y ait qu'une seule candidate ou qu'un seul candidat par poste. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat ?
M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste a l'honneur de vous présenter la candidature de Mme Valentina Marthaler pour la présidence de notre honorable assemblée. Âgée de 25 ans, elle est une enfant de Villars-sur-Glâne depuis ses premiers pas en ce monde puisqu'elle n'a jamais quitté le territoire de notre Commune. Titulaire d'un Master of law depuis mars 2022, elle travaille actuellement au Tribunal des mineurs de Fribourg en tant que greffière stagiaire. Elle est également Conseillère générale depuis 2018, vice-présidente du Conseil général pour l'année 2021-2022, membre du Bureau, de la Commission d'aménagement et de l'ACoPol. Veuillez lui faire bon accueil par une salve d'applaudissement.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres candidatures néanmoins ? Tel n'est pas le cas, Mme Valentina Marthaler vous êtes élue à la présidence par acclamation.

Est élue à la présidence, Mme Valentina Marthaler

M. Gaël Gobet, Président sortant. Chère Valentina, permets-moi de te féliciter pour ton élection. Tu accèdes à la plus haute marche de notre Législatif. Si la marche est haute elle n'est sûrement pas infranchissable. J'en veux pour preuve toutes les présidentes et présidents qui t'ont précédée.

Je suis convaincu que tu sauras amener un vent de fraîcheur au sein notre Conseil et te formule tous mes vœux de succès dans ta nouvelle fonction. Tu as brillé à ta fonction de vice-présidente il n'en ira pas différemment dans la cadre de ta nouvelle activité.

Profite à fond de ce moment et ait surtout beaucoup de plaisir, une année ça passe vite et plus de ce que l'on s'imagine. Je te donne la parole si tu souhaites nous adresser quelques mots.

Mme Valentina Marthaler, Présidente nouvellement élue. Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements à Gaël qui a présidé d'une main de maître notre Conseil durant l'année écoulée et qui a été un merveilleux exemple pour moi. J'ai eu un immense plaisir à travailler à tes côtés. Permettez-moi également de féliciter notre futur nouvelle ou nouveau vice-président pour l'élection qui va suivre. Je me réjouis déjà de collaborer avec il ou elle et je lui souhaite de prendre du plaisir dans l'exercice de cette nouvelle fonction.

Je tiens également à remercier, d'ores et déjà, l'ensemble du secrétariat communal qui me permet de m'engager dans cette nouvelle fonction avec plus de sérénité tant je sais qu'ils seront d'une aide et d'un soutien précieux et surtout merci infiniment à vous toutes et tous pour la confiance que vous me témoignez ce soir en m'élisant à 25 ans à la place de première citoyenne de notre belle Commune de Villars-sur-Glâne. C'est un réel honneur pour moi de représenter les habitants et habitantes de cette ville dans laquelle je suis née et dans laquelle j'ai grandi en tant que jeune fille et puis maintenant en tant que femme et de continuer à m'engager à vos côtés pour défendre les habitants et habitantes de Villars-sur-Glâne.

Pour moi, s'engager, c'est faire une démarche au présent, tournée vers l'avenir en prenant compte des leçons tirées du passé. S'engager c'est accepter d'accueillir le changement, de faire partie du changement, c'est accepter de se tromper et d'être bousculée même parfois dans certaines de ses certitudes. Et surtout s'engager, c'est s'investir et se battre pour quelque chose que l'on sait juste, c'est rencontrer, apprendre, déconstruire et s'enrichir. Alors merci à vous toutes et tous de me permettre à mon échelle de montrer que la jeunesse n'a pas peur de s'engager face aux nombreux défis qui l'attend et qu'elle le fait porter par son optimisme et ses convictions.

Je tâcherai d'être à la hauteur de cette responsabilité en m'engageant notamment pour perpétuer l'excellente qualité des échanges et des débats qui caractérise notre Conseil.

Comment terminer ce discours sans avoir une pensée toute particulière pour mon papa qui se tenait à ma place il y a douze ans de cela. Je me permets de lui dédier cette élection lui qui m'a ouvert les portes de cette grande aventure et famille qu'est la politique qui m'a tant appris et qui m'a transmis tant de valeur qui me sont chères.

M. Gaël Gobet, Président sortant. Merci Madame la Présidente élue. Nous passons à l'élection de la vice-présidence. A qui puis-je donner la parole pour nous présenter sa championne ou son champion ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous proposer la candidature de M. Dimitri Küttel à la vice-présidence. Pour celles et ceux qui ne le connaissent pas encore, Dimitri est un enfant de Villars-sur-Glâne où il est né et y a toujours vécu tout comme notre nouvelle présidente élue, Valentina. Il est âgé de 35 ans, il est célibataire et sans enfant. Après une formation de dessinateur en bâtiment et plus de quinze ans d'expertises dans la construction et l'immobilier, il travaille aujourd'hui chez Signa-Terre SA pour le conseil aux propriétaires pour l'efficacité énergétique des bâtiments.

Il siège au Conseil général depuis 2010, il est délégué au Conseil d'Agglomération et à sa Commission d'aménagement, mobilité et environnement depuis 2011. Il est également membre du Conseil de fondation de l'EMS Villa Beausite depuis 2006.

Chères et chers collègues, je vous prie de faire un bon accueil à cette candidature.

M. Gaël Gobet, Président sortant. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, est élu à la vice-présidence, M. Dimitri Küttel. Nous pouvons le féliciter.

Est élu à la vice-présidence, M. Dimitri Küttel

M. Gaël Gobet, Président sortant. Toutes mes félicitations M. Küttel pour votre élection et votre engagement. Je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Mme la Présidente élue je vous adresse, au nom du Conseil communal, nos plus vives félicitations pour votre élection à la tête de notre Législatif. Nous nous réjouissons durant cette prochaine année de préparer avec vous, en concertation comme cela se fait toujours, les séances du Conseil général.

Je tiens aussi à remercier le Président sortant pour la très bonne tenue des débats, la qualité des relations entre l'Exécutif et le Législatif et le félicite pour le débat-fleuve qu'il a mené avec maestria lors de nos discussions sur la fusion. Discussion de qualité qui je pense a permis de faire ressortir le compagnonnage qui règne ici au sein du Conseil général.

Enfin à vous M. Küttel, félicitation également au nom du Conseil communal à l'élection à la vice-présidence. Nous nous réjouissons de travailler avec vous et nous nous réjouissons, d'ores et déjà, de partager avec vous tous dans cette salle de la Grange retrouvée un apéritif un peu plus tard.

M. Gaël Gobet, Président sortant. Nous voilà arrivés au dernier point de notre ordre du jour.

17. Divers

M. Gaël Gobet, Président sortant. Mme de Buman, Présidente de la Commission de politique sociale a souhaité s'exprimer.

Mme Caroline de Buman, Conseillère générale et Présidente de la Commission de politique sociale. Nous approchons de la fin de la séance et je vais faire court. Je souhaite brièvement vous informer des discussions menées par la Commission de politique sociale.

La Commission de politique sociale s'est réunie 2 fois ces derniers mois mi-février ainsi que début avril.

Lors de sa séance de février, la Commission a fait un point de situation des sujets actuels de politique sociale. Deux sujets, l'aide au logement et les nouveaux tarifs de l'accueil extrascolaire ont retenu l'attention de ses membres.

Afin d'obtenir de plus amples informations sur ces deux sujets, la Commission a invité les Conseillers communaux en charge à sa séance du 5 avril 2022. Concernant la nouvelle tarification de l'accueil extrascolaire, la Commission a également invité des représentants du collectif des parents « mécontents » ainsi que le Président du Conseil de Fondation de la FAEF.

Concernant l'aide au logement et pour mémoire, la solution d'aide directe en vigueur est valable jusqu'à fin 2025. Cette aide directe devrait, selon décision de ce Conseil, être remplacée par une aide indirecte dès 2026.

La Commission a été informée que l'Exécutif est en train d'analyser différentes solutions et variantes et que les travaux sont donc en cours.

La Commission a souligné l'importance qu'un message complet soit soumis rapidement au Conseil général, afin d'éviter de retarder davantage le projet. Selon les informations obtenues, un message devrait être présenté au Conseil général en automne 2022. Nous l'attendons donc avec impatience.

Concernant la nouvelle tarification de l'accueil extrascolaire et comme mentionné, la Commission a pu obtenir des informations des deux acteurs principaux, c'est-à-dire, le collectif des parents et le Conseil de Fondation.

La Commission a pu constater que la nouvelle grille tarifaire, introduite pour l'année scolaire 2021-2022, pouvait en effet être améliorée. Elle a également pu constater que le Conseil de Fondation en était conscient. Fin mai, les parents ont d'ailleurs reçu un courrier avec les nouvelles modalités pour l'année scolaire 2022-2023, qui réintroduit notamment le rabais fratrie. Il s'agit maintenant de voir quels effets auront ces nouvelles modalités.

Ceci pour vous dire que la Commission de politique sociale suit ces dossiers et continuera à la faire aussi longtemps que cela sera nécessaire.

J'en profite pour remercier M. le Syndic, Bruno Marmier, Mmes les Conseillères communales, Caroline Dénervaud et Alizée Rey ainsi que M. Marco Andina d'avoir eu la gentillesse de répondre aux questions des membres de la Commission.

M. Gaël Gobet, Président sortant. Je donne la parole à Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je souhaite brièvement répondre à deux interventions faites lors de la dernière séance de Conseil général le 17 février 2022.

Tout d'abord celle de Monsieur Jacques Dietrich par rapport à la baisse de cadence des lignes 2 et 5 des bus.

- En raison du nombre de chauffeurs atteints par le covid-19, les lignes 2 et 5 ont vu au début de l'année 2022 leur cadence diminuer, pour passer sur semaine d'un bus toutes les 7,5 minutes à un bus toutes les 10 minutes. Les prestations non effectuées par les TPF ne sont pas facturées à l'Agglomération de Fribourg. L'Agglo y veillera.

C'est l'occasion surtout pour moi M. Dietrich de vous féliciter pour votre brillante élection le 19 mai dernier à la Présidence du Conseil de l'Agglomération de Fribourg. Vous avez su relever le défi en acceptant de passer directement à la Présidence, sans passer par la case Vice-Présidence, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite beaucoup de plaisir et plein succès dans cette fonction. M. Dietrich mérite nos applaudissements.

Concernant l'intervention de M. Karati s'agissant des recettes publicitaires engrangées de manière erronée ces dix dernières années par les TPF à concurrence d'une somme de l'ordre de CHF 600'000.- par année, le chiffrage et la répartition entre les acteurs lésés du montant à rétrocéder sont inconnus à ce jour. Une réponse est attendue à l'automne 2022.

Je rappelle que l'Agglomération de Fribourg n'est pas le seul commanditaire et qu'il y a notamment le canton de Fribourg et Mobul.

M. Gaël Gobet, Président sortant. La parole est à M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Le sujet ayant fait l'objet de plusieurs interventions que ce soit au sein du Conseil général et encore plus en dehors, je me permets de prendre la parole afin de vous informer des récentes décisions du Conseil de fondation de la FAEF et du Conseil communal en ce qui concerne les grilles tarifaires pour les accueils extrascolaires et les crèches entrées en vigueur le 1^{er} août 2021.

Depuis la rencontre du 30 novembre 2021 avec le « Collectif des parents », le Conseil de fondation de la FAEF s'est réuni à diverses reprises pour examiner et traiter les demandes formulées par le « Collectif » lors de ladite rencontre.

Le Conseil de fondation a notamment livré au « Collectif » tous les documents qu'il a requis. Le Conseil de fondation a en outre mandaté un consultant externe indépendant pour effectuer une analyse des nouveaux tarifs. Les résultats de cette analyse, livrés entretemps, ont conclu que :

- Globalement, les nouvelles grilles tarifaires ont augmenté la participation financière des familles, principalement les familles avec fratrie. Cela est vrai pour les familles à bas et hauts revenus pour l'accueil en AES, voire à moyen et haut revenu pour l'accueil en crèche.

Sur la base de ce constat, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer que le Conseil de fondation de la FAEF a proposé au Conseil communal de réintroduire dès le 1^{er} août 2022 un rabais fratrie de 10% dès le second enfant placé, appliqué sur tous les enfants placés dans les AES et les crèches de la FAEF. Le Conseil communal a validé cette proposition lors de sa séance du lundi 16 mai 2022.

Ce rabais qui diminue la participation des familles aux charges de la FAEF et augmente de façon symétrique la participation financière communale permettra donc aux familles plaçant plus d'un enfant à la FAEF, soit celles qui ont été le plus fortement impactées par les nouveaux tarifs, de bénéficier d'une réduction quel que soit le type et la durée de l'accueil choisi, par exemple aussi en ce qui concerne la tranche du dîner en AES voire l'AES Vacances.

Le Conseil de fondation a en outre accepté une autre demande du « Collectif des parents », à savoir de découper la dernière plage de la journée en AES qui va de 15h30 à 18h30 en deux tranches, à savoir de 15h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30, ceci considérant que la majorité des parents viennent rechercher leurs enfants entre 17h15 et 17h30.

Considérant avoir apporté les principaux correctifs et aménagements quant aux éléments impactant financièrement les familles plaçant à la FAEF, le Conseil de fondation a décidé, pour le moment, de maintenir inchangées les grilles des tarifs, ceci notamment parce que l'analyse de cet impact porte uniquement sur un semestre et qu'il est donc difficile de tirer d'autres conclusions suffisamment significatives à l'heure actuelle.

Certes, dans l'idéal, le « Collectif des parents » aurait aimé recevoir une réponse favorable à toutes ses demandes, mais le Conseil de fondation et le Conseil communal considèrent qu'ils ont déjà fait un grand pas dans la bonne direction.

Pour finir, comme je l'ai déjà indiqué dans mes précédentes interventions à ce sujet au niveau du Conseil général, les tarifs ne sont pas le seul élément à considérer, mais doivent également être placés dans une optique plus globale.

Ainsi, par exemple, un article de « La Liberté » du 12 mai dernier se référant à une étude menée par une responsable des études thématiques du Crédit Suisse, il ressort que certains cantons romands, dont Fribourg, jouissent d'un attrait financier supérieur à la moyenne suisse. Cet attrait étant même « plus élevé pour les familles étant donné le coût des crèches inférieur à la moyenne Suisse, à quoi s'ajoutent des allocations familiales plus généreuses et des déductions plus élevées ».

À noter, par ailleurs, que le rapport de gestion 2021 de la Ville de Fribourg indique que l'introduction du calcul du revenu déterminant sur la base de l'avis de taxation a quand même comporté une augmentation pour le 25% des familles qui placent leurs enfants dans les crèches de la Ville. Donc, il n'y a pas qu'à Villars-sur-Glâne qu'il y a eu des augmentations suite à l'introduction de la nouvelle méthode de calcul du revenu déterminant à travers l'avis de taxation.

Là-dessus vous me rétorquerez que, malgré cela, les tarifs en crèche et en AES de la Ville de Fribourg sont globalement plus bas que ceux pratiqués à Villars-sur-Glâne, mais si dans une telle comparaison on considère, parmi d'autres avantages, le taux d'impôt pour les personnes

physiques, soit 63,9% de l'impôt cantonal de base à Villars contre 80% à Fribourg, cela charge quand même un peu la donne. Merci pour votre attention.

M. Gaël Gobet, Président sortant. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je voudrais juste vous informer que l'élaboration du plan climat va bon train. Le Conseil communal invite la population à des ateliers participatifs pour l'inclure dans ses réflexions sur le plan environnemental.

Ces ateliers auront lieu dans chaque quartier de 18h30 à 21h30 : le 29 juin 2022 à l'école de Villars-Vert, le 30 juin 2022 à l'école de Cormanon, le 6 juillet 2022 à la Grange et le 7 juillet 2022 à l'administration communale. Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès des Services techniques à l'adresse suivante : technique@villars-sur-glâne.ch.

M. Gaël Gobet, Président sortant. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. J'ai aussi une date à mettre dans votre agenda. Il y a eu depuis une année au Réservoir de Belle-Croix différents travaux pour avoir une qualité bactériologique irréprochable, un système de mesure en continu et actuellement des panneaux solaires. Le vendredi 15 juillet 2022 de 15h30 à 20h00, il y aura des portes ouvertes et vous êtes les bienvenus. Une invitation vous sera adressée qui figurera également dans le prochain bulletin communal.

M. Gaël Gobet, Président sortant. A qui puis-je passer la parole ? Mme Jacolet.

Mme Sheila Jacolet, Conseillère générale. J'ai une question concernant l'hôtel-restaurant du Moléson à la route de la Glâne. Ce bâtiment emblématique de Villars-sur-Glâne qui fait partie, d'ailleurs, du patrimoine n'est malheureusement plus exploité et même en état d'abandon depuis de nombreuses années. Selon un article de la Liberté paru fin février l'auberge du Moléson est à nouveau sur le marché immobilier où M. le Syndic est intervenu pour souligner l'importance de ce bâtiment et a ouvert la question de son éventuel rachat dans la perspective d'une politique foncière active de la Commune. Il me semble également que cela serait une opportunité à saisir pour la Commune que de redonner vie à ce bâtiment de caractère avec une fort potentiel dans le domaine socio-culturel notamment. D'où ma question :

- Est-ce que ce rachat a été discuté au sein du Conseil communal ? Et que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

M. Gaël Gobet, Président sortant. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Ce que j'ai évoqué dans l'article figure dans notre programme de législature c'est la nécessité d'avoir une réflexion sur une politique foncière. Ce qui n'est pas encore le cas et pour cette opportunité-là, nous ne sommes pas encore prêts à vous présenter une stratégie et demander des ressources au Conseil général. Pour le moment cet achat n'est pas à l'ordre du jour.

M. Gaël Gobet, Président sortant. D'autres divers ? Tel n'est pas le cas, Nous sommes arrivés au terme de cette séance. Il est temps pour moi de laisser mon micro et de vous confier mes chères et chers collègues aux bons soins de notre nouvelle Présidente élue. Je tiens à toutes et tous vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée durant cette année qui a été très rythmée au niveau de la politique communale avec notamment la fusion qui nous aura occupée sur deux législatures. Les débats ont toujours été remplis de respect, c'est ma conception de la démocratie. On peut tout à fait ne pas être d'accord mais on s'affronte dans le cas de joutes verbales et au final c'est le vote qui l'emporte. A l'image de la Déesse de la Justice qui abat son glaive pour trancher un litige. J'ai éprouvé énormément de plaisir dans ma fonction et beaucoup de fierté également à l'accomplir. Être le premier citoyen de la Commune qui m'a vu grandir et évoluer à quelque part « ma Commune », permettez-moi cette appropriation, fut un honneur.

Par ailleurs, c'est avec un immense regret que je vous informe également de ma démission du Conseil général et nous n'aurons plus le plaisir de nous revoir à l'avenir dans cet hémicycle. En effet, je m'en vais vers d'autres horizons mais soyez sûr que je garderai toujours un œil sur les activités de ma Commune.

Je tiens encore à remercier tout le personnel communal pour son travail insatiable pour le bien de ses concitoyens. Mes remerciements vont particulièrement au secrétariat communal, à M. Emmanuel Roulin, soutien fidèle et indéfectible, un tout grand merci à toi Emmanuel. Mes remerciements également à Mme Vonlanthen pour son dévouement et ses précieuses contributions.

Enfin, je vous souhaite à toutes et tous bon vent pour la suite de vos activités au sein de ce Conseil ainsi que dans les diverses commissions dans lesquelles vous êtes engagés, votre travail est non seulement précieux, il est essentiel pour le bon fonctionnement de notre Commune mais surtout de notre démocratie.

Il est 22h 52, je lève la séance et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers ou si vous souhaitez prolonger de manière informelle les débats ou les divers, nous nous retrouverons pour un apéritif amélioré. Prenez ben soin de vous et de ceux que vous aimez. Belle soirée et à bientôt.

La séance est levée à 22 heures 52.

Approuvé le 6 octobre 2022

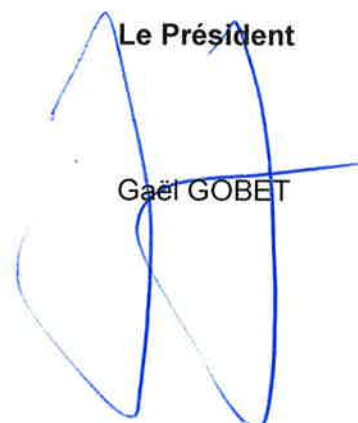
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



Le Président


Gaël GOBET

COMPTES 2021

Villars-sur-Glâne

**SOUS LE SIGNE DE
MCH2 :**

**UN BENEFICE INATTENDU
DES CHIFFRES ET RATIOS À PROFUSION**



A. FONCTIONNEMENT :

1) **Déficit budgétisé :** CHF 5'648'570

2) **Bénéfice réalisé:** CHF 3'290'302

3) **Différence :** + CHF **8'938'872**

4) **Explications :**

- Réduction charges
- Pessimisme COVID
- Bonnes surprises

5) **Premiers comptes MCH2**



LES CAUSES :

1. RÉDUCTION DES CHARGES NETTES B21 DANS TOUS LES CHAPITRES :

- **0 : administration :** - CHF 498'470
- **9.9%**

- **1 : ordre et sécurité publics :** - CHF 197'349
- **9.3%**

- **2 : formation :** - CHF 827'544
- **4.6%**



- **3 : culture, sports et loisirs :** - CHF 166'946
- **4.6%**

- **4 : santé :** - CHF 77'702
- **1.5%**

- **5 : prévoyance sociale :** - CHF 698'896
- **7.2%**

- **6 : trafic et télécommunications :**
- CHF 307'312
- **5.8%**



▪ **7 : environnement et aménagement du territoire :**

- CHF 206'658

- **41.9%**

▪ **8 : économie publique (hors CIG) :**

- CHF 3'988

- **8.4%**

Total réduction charges nettes 1-8 B21 :

- CHF 2'984'865

- **7.2% B20**



2. CAS PARTICULIERS :

▪ **8500.4499.90 (p. 57) :** + CHF 700'000 (B21)
Bénéfice liquidation CIG

▪ **9100.4000.30 (p. 59) :** + CHF 258'000 (B21)
Impôts prestations en capital

▪ **9610.3401.30 (p. 59) :** - CHF 446'609 (B21)
Intérêts des dettes

▪ **Total :** **CHF 1'404'603**



3. IMPÔTS REVENU PERSONNES PHYSIQUES :

- CHF 22'500'000 année en cours : conforme au budget
- CHF 2'188'645 surplus année 2019 : cas spécial pour CHF 1'600'000
- CHF 1'461'080 surplus année 2020 (estimés à CHF 20'915'000), hausse générale -> CHF 22'500'000
- **Total : CHF 26'149'725** total 2021
- **Réjouissant** : visibilité / stabilité



4. IMPÔTS BÉNÉFICE PERSONNES MORALES :

- Rappel : RFFA en vigueur depuis 01.01.2020
- Avant 01.01.2020 : CHF 20'000'000 bénéfice
+ CHF 3'000'000 capital
- 2014 : CHF 24'805'000 bénéfice
- 2021: CHF 11'005'000 2021 (- CHF 1'545'000 B21)
 - 2 cas particuliers en baisse provisoire
 - 1 entreprise est partie de VSG (01.01.2021)
- CHF 2'269'746 surplus 2020 = bonne nouvelle RFFA
- Total : **CHF 13'274'746** comptes 2021
- Dépendance réduite (1/3)



B. INVESTISSEMENTS 2021

- **Bruts :** CHF 1'513'419 (p. 109)
- **Nets :** CHF 321'945
- ≠ Ville de Fribourg
- Messages de ce soir
- Gros investissements déjà réalisés (sans augmentation impôts PP) :
 - Écoles
 - Administration



C. BILAN ET RÉÉVALUATION MCH2

- Exigence MCH2 : réévaluation du patrimoine à valeur réelle
- Réévaluation patrimoine administratif : CHF 37'441'847
- Réévaluation patrimoine financier (titres) :
CHF 5'072'973
- Prélèvement annuel de CHF 2'300'000 x 10 ans :
compenser amortissements sur réévaluation
- Solde : CHF 22'308'000 virés à la fortune de la Commune
- Peut servir à combler déficits futurs
- Capital propre au 31.12.2021 : CHF 84'987'059 (p. 99)



C. BILAN ET RÉÉVALUATION MCH2 (SUITE)

- Dette brute 31.12.2021 : CHF 79'000'000 (inchangée)
- Dette nette 31.12.2021 : CHF 60'930'226 (p. 114)
- Liquidités 31.12.2021 : CHF 12'670'811 (p. 77)
- Taux négatifs dès le 01.07.2022 : stratégie?
- Flux de trésorerie : + CHF 4'060'809 (p. 89)
(excédent de recettes 2021 sans les opérations comptables)
- Solde des provisions (≠MCH2) :

PF17 :	CHF	900'000	(2022)
CPPEF :	CHF	1'596'351	(payé 2022)



D. INDICATEURS FINANCIERS (P. 107 – 115)

1. Taux d'endettement net 117.02%
2. Degré d'autofinancement 2450%
3. Part des charges d'intérêts 0.85%
4. Dette brute par rapport aux revenus 128%
5. Proportion des investissements 2.32%
6. Part du service de la dette 6.63%
7. Dette nette par habitant en francs 4973.90%
8. Taux d'autofinancement 11%
9. Remarque : loin du catastrophisme BDO, processus de fusion



E. PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS

1. Inconnues : situation internationale / impact sur l'économie / revenus fiscaux / taux d'intérêts ?
2. Dépendance réduite aux PM : 1/3 – 2/3, liée aussi à amélioration impôts PP : stabilité / visibilité / planification
3. Liquidités à disposition pour financer les investissements : signe de bonne santé / bon pour les ratios
4. Premiers effets RFFA connus / prudence
5. Remerciements

